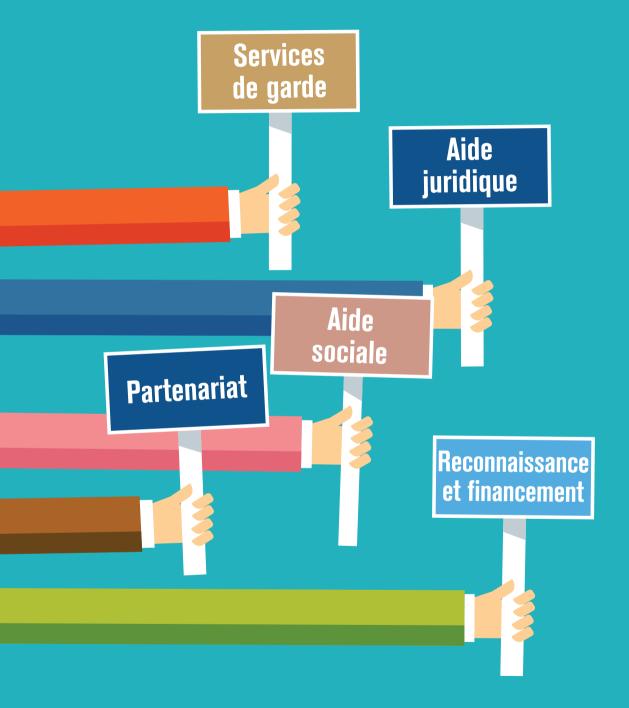
Nos actions... au coeur des réalités des familles





Rapport annuel 2 0 1 5 - 2 0 1 6

Sommaire

Mot de la présidente

Bilan des activités 2015-2016

AXE 1. DÉFENSE DE DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.

A. ÉDUCATION POPULAIRE/FORMATION

Développer des outils d'éducation populaire afin de soutenir et consolider nos membres.

B. VIE ASSOCIATIVE

Soutenir les membres et renforcer la vie associative.

AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la FAFMRQ et ses membres. Augmenter le membership.

AXE 5. PPP SOCIAUX

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

AXE 6. FONCTIONNEMENT

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.



Mot de la présidente

Bonjour,

Il me fait donc grand plaisir, à titre de présidente et au nom du conseil d'administration, de vous accueillir à cette 42^e assemblée générale de la FAFMRQ. Cet événement est important pour la santé et la vie associative de notre mouvement puisqu'il nous permet de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'établir les priorités pour l'année à venir.

Or, comme en témoigne le bilan des activités 2015-2016, les défis à relever ont encore une fois été nombreux pour la FAFMRQ. Cette année n'a pas été de tout repos. En effet, nous avons été très sollicités encore cette année à produire plusieurs mémoires, avis, communiqués pour réagir aux diverses décisions gouvernementales qui ont eu des impacts sur les familles. Les tarifs d'Hydro, les services de garde, le coût du panier d'épicerie et les loyers augmentent pas mal plus vite que les revenus. Et pendant que les plus pauvres s'appauvrissent, les plus nantis parviennent à mettre une grande partie de leurs richesses bien à l'abri de l'impôt, et cela, en toute légalité!

Les impacts de l'austérité se sont également fait sentir au cours de l'année et la FAFMRQ a été au cœur des actions pour en témoigner. C'est le cas notamment des mesures programmées au projet de loi 70 qui, même avant son adoption finale, pourraient entraîner des coupures dans les prestations des nouveaux demandeurs d'aide sociale qui refuseront de participer à une mesure d'insertion en emploi. Rappelons que le projet de loi 70 a été décrié par un grand nombre d'acteurs (organismes d'aide, chercheurs, syndicats, Conseil du statut de la femme, Protectrice du citoyen, ...), notamment en raison des préjugés qu'il véhicule et parce qu'il va à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Au final, ce sont près de 50 millions de dollars qui seront économisés sur le dos des plus pauvres.

Ajoutons à ce sombre tableau, la situation de précarité financière de nos organismes membres. Le ministre de la Famille a beau avoir récemment accordé 1 million de dollars de financement supplémentaire aux organismes communautaires Famille, ces derniers demeurent à bout de souffle, tout comme une majorité d'organismes

communautaires autonomes au Québec. Déjà sous financés, la subvention gouvernementale médiane de nos organismes membres se situe à environ 60 000 \$ par année alors que d'autres organismes communautaires ayant des activités similaires se situent entre 140 000 \$ et 200 000 \$.

Toutefois, ce vent d'austérité ne nous a pas fait baisser les bras et nous ne pouvons passer sous silence l'éclatant succès de la mobilisation historique des 2 et 3 novembre 2015 avec la fermeture de plus de 1 400 organismes et la participation de dizaines d'autres aux nombreuses et diverses mobilisations réalisées un peu partout au Québec. En effet, juste au sein de la FAFMRQ, pas moins de 22 associations membres sur 38 ont participé à ces deux journées de grève. D'incroyables énergies ont été déployées pour organiser une foule d'activités. UN ÉNORME BRAVO À TOUTES ET À TOUS!

Encore cette année, la Fédération a poursuivi ses collaborations au sein de divers lieux de concertations communautaires et de divers partenariats de recherche. À ce titre, je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activités et, plus particulièrement, le chapitre sur les participations afin de vous rendre compte de toute l'ampleur du travail accompli.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunies à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier toutes les membres du conseil pour leur excellent travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année. J'aimerais souligner la contribution de Mesdames Annie Lavoie, de Re-Nou-Vie de Châteauguay et Sylvie Houle, de l'Association des familles monoparentales et recomposées de la Chaudière, en Beauce, qui terminent leur mandat.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire!

Andrée Normandeau Présidente



Bilan des activités 2015-2016

Les activités que nous avons réalisées cette année sont inscrites dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'AGA de juin 2014. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres; la recherche participative et les activités de partenariats; la visibilité et la promotion; les PPP sociaux de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

AXE 1. DÉFENSE DES DROITS

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

La FAFMRQ a été encore très active cette année sur une multitude de fronts pour défendre les droits des familles monoparentales et recomposées, ainsi que de ses membres. L'année 2015-2016 s'est clairement déroulée au cœur des réalités des familles. En effet, nous avons été très sollicité encore cette année à produire plusieurs mémoires pour mettre en lumière les impacts négatifs au quotidien de la précarité dans laquelle se retrouvent de plus en plus de familles. En plus, de siéger et de participer activement aux actions de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et de la Coalition Objectif Dignité et publié divers communiqués, notamment autour du dépôt des budgets du Québec et du fédéral (mars 2016).

1.1 Budgets, politiques sociales et projets de loi

1.1.1 Budget du Québec

Le gouvernement Couillard a déposé son deuxième budget le 17 mars 2016. La FAFMRQ était présente au huis clos des médias et a diffusé un communiqué. Dans son ensemble, ce budget n'a pas entraîné de grands bouleversements. Toutefois, il contenait très peu de mesures pour améliorer le revenu des personnes des centaines de milliers de personnes (dont 50 000 familles monoparentales) qui vivent avec des revenus qui ne couvrent même pas leurs besoins de base. Au lieu de cela, il a confirmé les reculs déjà subis depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement. Rappelons également que, depuis le 1er avril 2015, les frais de garde subventionnés sont modulés selon le revenu familial. Cette mesure a eu pour effet de causer des maux de tête à bien des ménages québécois au moment de remplir leur déclaration d'impôt pour l'année 2015, certains d'entre eux ayant vu leur facture d'impôt augmenter de plusieurs centaines de dollars! Bien que les familles dont le revenu familial est inférieur à 50 000 \$ soient épargnées, la FAFMRQ a vivement décrié, à plusieurs occasions, la modulation des tarifs de garde. Par dessus tout, la Fédération redoute l'impact d'une telle mesure sur l'autonomie économique des femmes, puisque, devant l'augmentation des coûts liés à la garde des enfants, certaines mères pourraient demeurer plus longtemps retirées du marché du travail, les rendant ainsi plus vulnérables au moment d'une rupture. Il faut également s'inquiéter des effets de la nouvelle modulation des tarifs sur les familles recomposées qui font déjà face à des situations d'une grande complexité. C'est le revenu familial qui est pris en compte dans le calcul des mesures de soutien aux familles et le nouveau conjoint ne contribue pas toujours financièrement aux besoins des enfants issus d'une union précédente. Même si le budget du Québec 2016-2017 annonçait certains correctifs

destinés à atténuer l'impact de ces hausses tarifaires pour les familles (un rabais de 50 % sur la cotisation annuelle du deuxième enfant en CPE), la fin de l'universalité des services de garde subventionnés représente quand même un recul important pour les familles québécoises.

Par contre, le gouvernement a annoncé qu'il devancerait d'un an l'abolition progressive de la Taxe santé, comme moyen de « soulager la classe moyenne ». Il est difficile de s'y opposer, puisque la Taxe santé, annoncée en 2010, s'est retrouvée au cœur de la lutte contre la tarification. Cette mesure est toutefois, loin de compenser pour les diverses hausses de tarifs auxquelles ont les familles ont dû faire face, notamment au chapitre de services de garde. Par ailleurs, le budget a annoncé un montant de 1 million de dollars supplémentaire pour les OCF reconnus et financés par le MFA. Bien que nous reconnaissions l'effort, ce montant est nettement insuffisant pour permettre aux organismes de véritablement sortir d'un état de survie.

1.1.2 Budget Fédéral

Le gouvernement de Justin Trudeau a déposé, le 22 mars dernier, son premier budget depuis son élection à l'automne dernier. Contrairement à celui du gouvernement du Québec, ce budget a annoncé de bonnes nouvelles pour les familles à faible revenu. En effet, la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE) représente une avancée importante pour les familles en particulier pour les familles monoparentales. En effet, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 6 ans et un revenu de moins de 30 000 \$ par année recevra une prestation de 6 400 \$, soit une hausse de 1 500 \$ par rapport à ce qui existait jusqu'ici. La FAFMRQ s'est donc réjouie de ces annonces et nous comptons sensibiliser le nouveau ministre de la Famille afin qu'il mette en place des mesures en faveur des familles monoparentales et recomposées.

1.1.3 Rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, présidée par l'économiste Luc Godbout avait été mise sur pied à l'été 2014. Son mandat était notamment « d'examiner l'ensemble des mesures fiscales eu égard à leur pertinence et leur efficacité dans le but d'identifier des mesures permettant de réduire l'ensemble des dépenses fiscales afin de respecter les cibles fixées dans le budget 2014-2015 ». En octobre 2014, la Commission tenait des consultations à Montréal et à Québec, auxquelles la FAFMRQ a par ailleurs été invitée. Cette dernière avait toutefois décliné l'invitation, préférant participer à la manifestation qui se tenait en marge des consultations. La Fédération a néanmoins déposé un mémoire intitulé « Fiscalité québécoise : éviter le piège de l'austérité! ». Elle y dénonçait notamment le fait que les protections publiques destinées aux populations les plus vulnérables et les mesures de soutien aux familles soient menacées sous le faux prétexte que le Québec n'a plus les moyens de les financer.

En mars 2015, la Commission Godbout a déposé son rapport final intitulé Compétitivité, efficacité, équité : se tourner vers l'avenir du Québec. Encore une fois, la FAFMRQ a déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières tenues en septembre 2015 par la Commission des finances publiques. Le document, intitulé Hausser les taxes et les tarifs pour réduire les impôts : une recette parfaite pour accroître les inégalités, était en bonne partie une mise à jour du mémoire que la Fédération avait déposé en 2014. Nous y dénoncions encore à nouveau la fin de l'universalité des services de garde subventionnés, la double taxation des pensions alimentaires pour enfants et recommandions au gouvernement de s'inspirer des 10 MILLIARDS \$ DE SOLUTIONS FISCALES proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour aller chercher des revenus additionnels plutôt que de couper dans les programmes sociaux et les services publics!

1.4 Commission de révision permanente des programmes

Présidée par Lucienne Robillard, la Commission de révision permanente des programmes a été créée en juin 2014 par le gouvernement pour dégager des économies de 3,2 milliards \$. Le mandat de cette commission est de guider la réflexion du gouvernement sur l'opportunité d'éliminer certains programmes ou d'en réduire la portée. Des premières recommandations avaient été déposées en octobre et en novembre 2014.

En juin 2015, la Commission de révision permanente des programmes a déposé un rapport portant intitulé Cap sur la performance. Or, le document contenait des recommandations concernant le programme de Perception automatique des pensions alimentaires. La FAFMRQ a réagi au rapport par communiqué, en septembre 2015, se disant très inquiète des modifications proposées au programme. En effet, si ces recommandations devaient

être adoptées par le gouvernement, cela constituerait un grave recul pour les familles monoparentales du Québec, les ramenant à l'époque où les parents créanciers (des femmes dans 95 % des cas) devaient eux-mêmes faire les démarches pour s'assurer de la régularité de paiement des pensions alimentaires pour enfants. Non seulement le rapport de la Commission remet-il en question le bienfondé de ce programme, mais il recommande la fin de son universalité, en voulant tarifer une partie du coût de la perception. La Fédération a été aux premières loges des luttes qui ont mené, en 1995, à la mise en place de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires. L'un des objectifs de cette loi était notamment de réduire la pauvreté des enfants de parents séparés ou divorcés en assurant la régularité du versement des pensions alimentaires pour enfants. Le programme de perception automatique a permis d'améliorer de façon significative les conditions de vie de dizaines de milliers d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale. Or, le rôle assumé par Revenu Québec dans l'application de cette loi a toujours été de toute première importance, notamment en assurant des services personnalisés aux usagers, qu'ils soient créanciers ou des débiteurs d'une pension alimentaire. Il est donc faux de prétendre, comme le fait le rapport de la Commission, que la perception automatique des pensions alimentaires est un programme « orphelin » et vouloir en transférer la responsabilité à un autre ministère sans lui accorder toutes les ressources humaines et financières nécessaires ne ferait que fragiliser un programme qui a pourtant fait ses preuves. Finalement, le gouvernement n'a pas à ce jour donné suite à cette recommandation ni à plusieurs des recommandations de cette Commission. Toutefois, nous demeurerons vigilantes.

1.1.5 Consultation en vue d'une Politique gouvernementale de prévention en santé

En novembre 2015, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie lançait des consultations ciblées en vue de l'adoption de la première Politique gouvernementale de prévention en santé. Dans un communiqué publié le 5 novembre, la ministre rappelait qu'en matière de santé, agir en prévention offre des bénéfices à la fois pour les individus, pour la collectivité et pour l'État. Les objectifs de la consultation, à laquelle la FAFMRQ a été invitée, étaient : 1) Favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations des organisations représentatives des grands secteurs d'activité et de la population, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables et aux réalités propres à différents milieux; 2) Recueillir des commentaires et des suggestions d'amélioration sur les éléments de contenus proposés; 3) Identifier les principaux enjeux relatifs à la mise en œuvre de la Politique.

En dépit des délais extrêmement courts imposés dans le cadre de ces consultations, la Fédération a déposé un Avis intitulé La prévention en santé doit impérativement passer par l'accès à un revenu décent et à des services publics universels de qualité! La FAFMRQ s'est également



rendue à la rencontre tenue le 16 novembre, à Montréal, pour présenter ses recommandations. Sans répondre à toutes les questions soulevées dans le document de consultation, la Fédération a proposé des pistes d'actions et d'analyse. D'entrée de jeu, a souligné à quel point il est paradoxal que le gouvernement envisage la mise en place d'une Politique de prévention en santé alors même qu'il multiplie les coupures dans les services publics et les programmes sociaux. Comment peut-on prétendre vouloir « agir sur un ensemble de facteurs pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et réduire les inégalités sociales de santé » juste comme on vient d'annoncer des coupures de 33 % dans les budgets de Santé publique à travers la province? Or, ces coupures touchent des programmes aussi essentiels que la prévention des maladies chroniques, la prévention du cancer ou les interventions en santé mentale. Dans un tel contexte, on peut se permettre de douter fortement des moyens financiers qui accompagneront la mise en œuvre d'une éventuelle Politique gouvernementale de prévention en santé...

La FAFMRQ a également rappelé que les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières à être visées par les mesures de prévention mises en place par les intervenants en santé et en éducation. Or, depuis plusieurs années, notre Fédération a développé un point de vue critique relativement aux programmes ciblés, et il en sera notamment question dans les pages du présent avis. Bien qu'il n'y ait rien de répréhensible en soi dans le fait de vouloir favoriser le développement des jeunes enfants, le problème vient du fait que les solutions envisagées proposent rarement de s'attaquer aux causes systémiques de la pauvreté. Pourtant, il a été maintes fois démontré que le fait de vivre en situation de pauvreté a des impacts nocifs importants sur la santé physique et mentale. A ce titre, la Fédération s'est réjouie que la réduction des inégalités sociales fasse partie de la finalité du projet de Politique gouvernementale de prévention en santé. Nous avons également salué que cette préoccupation trouve écho dans certaines des mesures associées à l'ORIENTATION 3 du document de consultation, particulièrement lorsqu'il est question d'améliorer les conditions de vie des groupes plus vulnérables, notamment par « l'accès à des logements sociaux et communautaires » et « l'analyse de politiques sociales et fiscales innovantes favorisant la redistribution de la richesse ». Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions toujours pas vu de nouveau dans ce dossier. Nous surveillerons les éventuels développements dans l'année qui vient.

1.1.6 Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le dernier Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 arrivant à échéance, le *Secrétariat à la condition féminine* et la *ministre responsable de la Condition féminine* ont lancé, à l'automne 2015, des travaux de consultation en vue de la prochaine intervention gouvernementale. Le document

de consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes a d'abord été publié en novembre et les groupes de femmes réunis autour du Groupe des 13 se sont rapidement concertés pour élaborer une stratégie commune et se répartir les enjeux soulevés dans le document de consultation. La FAFMRQ a donc déposé, en janvier 2016, un mémoire intitulé L'austérité : un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce document, la Fédération faisait la démonstration que si les conditions de vie des femmes monoparentales s'étaient améliorées depuis les années 1970, c'est justement suite à la mise en place de programmes sociaux et de mesures de soutien aux familles efficaces. Dans son mémoire, la FAFMRQ s'est dite inquiète de l'effet combiné des diverses coupures et augmentations de tarifs sur les femmes, et particulièrement chez celles qui ont des enfants. Ainsi, plusieurs des mesures d'austérité adoptées par le gouvernement constituent des obstacles importants à la réalisation de plusieurs des orientations liées au *Plan d'action gouvernemental* 2011-2015. C'est le cas notamment de la modulation des frais de garde qui a été instaurée lors du dernier budget. Non seulement cette mesure représente-t-elle un recul important en matière de conciliation famille-travail-études, mais elle risque également, à terme, d'avoir des effets très néfastes sur l'autonomie économique des femmes. En effet, certaines d'entre elles pourraient choisir de rester éloignées du marché du travail pendant de plus longues périodes, augmentant leur vulnérabilité en cas de rupture. Par ailleurs, les nombreuses coupures dans les services publics (en santé, en éducation et dans la fonction publique) touchent plus durement les femmes qui occupent majoritairement des emplois dans ces secteurs d'activité.

Bien sûr, la Fédération n'a pas manqué de réitérer sa revendication visant à ce que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, à l'aide juridique et dans les programmes d'aide au logement. La FAFMRQ a également profité de l'occasion pour demander au gouvernement de procéder rapidement à une réforme du droit de la famille de façon à mieux tenir compte des nouvelles réalités familiales. Finalement, à l'instar des autres groupes de femmes, la Fédération a déploré les importantes réductions budgétaires qui ont affecté le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme. Ces coupures ont entrainé des pertes importantes en ressources et en expertises, notamment au niveau régional, menant même à un glissement de la mission du SCF. De plus, la FAFMRQ s'est dite préoccupée de l'avenir même de la politique gouvernementale en matière d'égalité et du plan d'action qui en découle. En effet, des rumeurs laissent présentement entendre que ces instruments de gouvernance pourraient être remplacés par une « Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021 ». Or, il est évident qu'une politique accompagnée d'un plan d'action doté de moyens financiers adéquats sont les meilleurs moyens pouvant mener le Québec à faire des gains véritables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

1.1.7 Projet de loi 56 – Loi sur la transparence et le lobbyisme Depuis plusieurs années, un grand nombre de groupes communautaires se battent contre l'assujettissement de tous les organismes sans but lucratif à la Loi sur le lobbyisme. En juin 2015, le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques déposait le projet de loi n° 56 - Loi sur la transparence en matière de lobbyisme (qui vise notamment à inclure les OSBL dans la Loi) à l'Assemblée nationale. Rappelons que le Commissaire au lobbyisme avait déjà fait deux tentatives visant à assujettir les OSBL à la Loi en 2007 et 2012 et que la Commission des institutions avait tenu des consultations en 2008 et 2013. À ces deux occasions, l'assujettissement des OSBL avait été rejeté massivement par une majorité d'intervenants. En novembre 2015, le ministre Jean-Marc Fournier a demandé au Commissaire au lobbyisme de réaliser une étude sur les conséquences de l'assujettissement des OSBL. Le Commissaire a alors réalisé 22 auditions en février et mars 2016 et la FAFMRQ a participé à l'une d'elles pour y représenter le Groupe des 13 aux côtés du Regroupement québécois des centres d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel. Un mémoire a également été déposé à cette occasion.

La Fédération a participé activement à l'ensemble des actions menées dans le cadre de la campagne Mon OSBL n'est pas un lobby ainsi qu'aux rencontres tenues depuis le début de cette campagne lancée en mai 2015. Le 22 avril 2016, la directrice générale de la FAFMRQ faisait partie de la délégation qui est allée rencontrer la nouvelle ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Madame Rita Lc De Santis. Les demandes du Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme visent notamment le retrait du projet de loi 56. Au moment de rédiger le présent rapport d'activités, le Commissaire au lobbyisme n'avait toujours pas publié son rapport suite aux consultations tenues en février et mars, mais nous avons appris que ce document serait rendu public.

1.2 Lutte à la pauvreté

1.2.1 Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En novembre 2015, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale annonçait la tenue d'une consultation en vue du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les individus et les organisations avaient jusqu'au 29 janvier 2016 pour déposer un mémoire. La Fédération a évidemment déposé un mémoire intitulé Mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion : une question de justice!, dans lequel elle soulignait les paradoxes de l'action gouvernementale qui, d'un côté, prétend vouloir lutter contre la pauvreté et, en même temps, met en place des mesures d'austérité qui font mal aux plus démunis de la société. En tout, ce sont 24 recommandations que la

FAFMRQ a soumises au Ministre, sur des enjeux aussi variés les services publics (services de garde, santé et éducation), l'accessibilité aux études et à la formation pour les responsables des services de garde, les programmes sociaux (logement social, aide sociale), le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes, la conciliation famille-travail-études, les préjugés envers les familles monoparentales en situation de pauvreté, la privatisation inquiétante de la lutte à la pauvreté, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes et la justice fiscale. Le mémoire de la Fédération concluait en intimant le gouvernement du Québec de renoncer aux mesures d'austérité parce qu'elles sont génératrices d'inégalités sociales. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissions toujours pas la date du dépôt d'un troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais nous suivrons le dossier de près dans les mois à venir.

1.2.2 Projet de loi 70 (Programme Objectif emploi)

Dès septembre 2015, des rumeurs ont commencé à circuler à l'effet qu'un projet de réforme de l'aide sociale était sur la table à dessin du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En effet, lors du dépôt du budget, le ministre avait annoncé la sortie éventuelle d'un projet de loi créant le programme Objectif emploi qui introduirait des mesures obligatoires et punitives pour les nouveaux demandeurs d'aide sociale. Rapidement, une vingtaine de groupes (dont la FAFMRQ) se sont mobilisés pour exprimer publiquement leur inquiétude face à la réforme éventuelle et pour dénoncer les mesures réglementaires adoptées au printemps 2015 et qui obligent les personnes assistées sociales à vendre leur maison, limitent leurs sorties hors Québec à 7 jours, pénalisent les personnes qui partagent leur logement, réduisent considérablement les prestations des personnes qui font un séjour dans un centre toxicomanie et alourdissent les pénalités dans le cas d'une déclaration erronée. Le projet de loi 70 - Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'insertion en emploi a finalement été déposé le 10 novembre 2015 à l'Assemblée nationale. Peu de temps après (le 1^{er} décembre), 22 organisations (dont la FAFMRQ) lançaient la coalition « Objectif dignité » (COD) afin de dénoncer le caractère obligatoire du programme Objectif emploi et de réclamer le retrait du projet de loi. Une déclaration d'appui aux revendications de la coalition a été signée par plus de 300 organisations communautaires nationales, régionales et locales (dont plusieurs associations membres de la FAFMRQ), ainsi que des centrales syndicales. Plusieurs actions ont également été tenues par la COD et ses membres : conférences de presse, communiqués, lettres ouvertes, manifestations, actions d'éclat, production et diffusion d'une vidéo, pétition sur le site de l'Assemblée nationale, lettres et visites aux député(e), etc.

Plusieurs des membres de la COD ont également participé à la Commission parlementaire sur le projet de loi 70 qui s'est tenue en janvier et février 2016. La FAFMRQ ne



faisait pas partie des organisations invitées, mais nous avons quand même déposé un mémoire dans le cadre de ces travaux : *Projet de loi 70 : une atteinte inacceptable aux* droits et à la dignité des personnes! Dans ce document, la Fédération rappelait que c'est en améliorant le revenu des femmes monoparentales (notamment grâce au Soutien aux enfants) que ces dernières ont été les plus nombreuses à quitter l'aide sociale. Bien sûr, nous en avons aussi profité pour rappeler notre revendication d'exclure la pension alimentaire pour enfants du calcul des revenus. Cet élément a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition d'amendement lors de l'étude du projet de loi. Comme d'autres membres de la coalition Objectif dignité, la Fédération a également publié un communiqué pendant l'étude, article par article, du projet de loi, où elle affirmait que, si on voulait vraiment aider les personnes assistées sociales, on améliorerait leurs revenus plutôt que de couper dans leurs prestations déjà largement insuffisantes.

Au moment de rédiger ce rapport d'activités, l'étude du projet de loi 70 n'était pas encore terminée et d'autres actions de la coalition Objectif dignité étaient en préparation. Nous continuerons à suivre de près ce dossier dans les mois à venir...

1.2.3 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés un comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continuent d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.

Cette année, peu d'actions ont été menées dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants. Outre le fait d'avoir réagi aux recommandations du Comité permanent de révision des programmes concernant l'avenir du programme de perception automatique des pensions alimentaires (voir le chapitre 1.3), la revendication d'exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans les programmes sociaux (aide sociale, aide financière aux études, aide juridique et aide au logement) faisait partie de tous les mémoires produits cette année par la FAFMRQ. Cette revendication fait également partie de la plate-forme de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études.

Aide financière aux études

L'année dernière, l'histoire de Mirianne Lebel, une étudiante monoparentale dont la rente d'orphelin de ses

deux enfants était calculée comme un revenu aux prêts et bourses, avait fait l'objet de plusieurs articles dans Le Soleil. En avril 2015, Mme Lebel avait lancé une pétition (Modification du Règlement de l'aide financière aux études pour les parents étudiants) qui a été mise sur le site de l'Assemblée nationale. Le texte de la pétition demandait notamment de cesser de considérer la rente d'orphelin et la pension alimentaire pour enfant comme un revenu dans le calcul de l'aide financière aux études. La FAFMRQ avait diffusé cette pétition (ainsi que les articles parus dans La Presse relatant l'histoire de Mirianne Lebel) sur son site Web et sa page Facebook et l'avait fait circuler largement parmi ses membres et ses partenaires. La pétition a finalement été déposée le 11 juin 2015. Madame Lebel avait également interpellé la Protectrice du citoyen en déposant une plainte formelle. La Protectrice a répondu en juillet 2015 pour affirmer que le règlement sur l'aide financière aux études était inéquitable et qu'il fallait le revoir. Malheureusement, en raison d'une surcharge de travail au sein de la Fédération, il a été impossible d'assurer un suivi de ce dossier. La FAFMRQ a cependant fait une demande formelle de rencontre avec la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, afin de trouver des solutions à ce problème. Nous comptons également travailler sur ce dossier en collaboration avec les associations étudiantes.

1.2.4 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menés en 2015-2016 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Comme d'habitude, l'année a été particulièrement remplie, notamment en raison de la conjoncture politique, mais aussi dans la suite des différents projets initiés l'année dernière. La grande campagne d'appui Pour une société juste, qui à vise à aller chercher l'appui du plus grand nombre de personnes à la vision du Collectif, sur une base permanente, s'est poursuivie cette année. Des outils d'animation ont été produits et diffusés afin de continuer à recueillir des appuis. Une nouvelle campagne de cartes de Noël a encore permis de faire de la lutte à la pauvreté, aux inégalités et aux préjugés pendant la période des Fêtes. Cette fois-ci, c'est Clément de Gaulejac qui était responsable des illustrations. Des milliers de cartes ont été distribuées partout au Québec et plusieurs ont été acheminées aux député(e) s et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour dire NON au projet de loi 70!

L'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec a continué de s'enrichir de divers outils et publications portant sur une foule de sujets et une section lui est dorénavant consacrée sur le tout nouveau site Internet du Collectif. Cette année, mentionnons particulièrement le Portrait des personnes à l'aide sociale: données statistiques et paroles citoyennes, qui cadrait parfaitement avec la conjoncture actuelle où il est abondamment question d'une réforme de l'aide sociale. Mentionnons également une fiche d'analyse produite en réaction au projet de loi 70:

Le workfare, pourquoi s'y opposer? ainsi qu'une fiche de lecture de l'avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intitulé L'aide à l'emploi : pour une intégration durable.

Le Collectif a évidemment été très actif au sein de la coalition Objectif dignité (COD). En plus de participer à la Commission parlementaire sur le projet de loi 70 et de participer aux diverses actions de la COD, le Collectif a également initié des actions sur ses propres bases. Dans le cadre de la consultation en vue du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Collectif a mis plusieurs outils à la disposition de ses membres, dont le document intitulé Quelques éléments d'analyse politique et extraits choisis et un outil de rédaction collective pour faire AVEC les personnes en situation de pauvreté. Le Collectif a également contribué de belle façon à l'édition de 2015 de la Marche mondiale des femmes qui s'est tenue à Trois-Rivières le 17 octobre. Une animation impressionnante, sur le thème du *limbo* des inégalités, a permis d'illustrer à quel point la barre des revenus n'est pas la même pour tout le monde. À cette occasion, un excellent outil intitulé Femmes et pauvreté a également été produit par l'Observatoire de la pauvreté et des exclusions et distribué largement lors de la MMF et parmi les membres du Collectif. Finalement, une réflexion a été entamée autour du concept de revenu minimum garanti au sein du Collectif et les membres ont décidé d'adhérer à la campagne pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure.

1.2.5 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

La Coalition pour l'accès à l'aide juridique, dont la FAFMRQ est membre, a finalement après huit ans de lutte collective, atteint sa principale revendication. En effet, depuis le 1er janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés de façon significative. Ainsi, une personne seule travaillant au salaire minimum à raison de 35 heures par semaine est maintenant admissible sans frais à l'aide juridique. En effet, le seuil d'admissibilité au volet gratuit pour une personne seule passe de 16 306 \$ à 19 201 \$ (revenu annuel brut). Une personne seule qui a un revenu entre 19 202 \$ et 26 818 \$ aura droit aux services d'aide juridique moyennant le versement d'une contribution de 100 \$ à 800 \$. Les autres catégories de seuils (un adulte avec enfants, couple sans ou avec enfants) sont elles aussi augmentées. De plus, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique seront dorénavant indexés en fonction de la progression du salaire minimum.

Avec cette hausse des seuils, on peut dire que l'aide juridique a renoué avec sa raison d'être, soit d'assurer aux plus démunis l'accès à la justice et de leur permettre de défendre leurs droits. Rétrospectivement, il apparaît que si la Coalition n'avait pas été mise sur pied et n'avait pas mené toutes ses actions, si limitées soient-elles, ni les partis politiques, ni le Barreau ne se seraient engagés autant dans cette voie. De plus l'action de la coalition a contribué

de façon notable au fait que la question de l'accès à la justice est devenue un sujet un peu plus d'actualité. Il y a maintenant une certaine préoccupation dans la population à cet égard et plusieurs acteurs du monde juridique se sont mis à prendre position ou, à tout le moins, à en parler. Le sujet devient donc plus difficile à ignorer. À ce titre, la coalition a joué un rôle décisif pour obtenir cette amélioration considérable de l'accès à l'aide juridique. La patience et la persévérance sont les armes des faibles, mais la victoire est possible.

Maintenant que l'objectif a été atteint la Coalition a tenu une assemblée des membres le 23 février 2016 afin de faire le bilan et voir la suite des choses. Les membres ont réitéré leur intérêt à poursuivre le travail au sein de la Coalition en lien avec l'accès à l'aide juridique. Les membres ont toutefois, souligné qu'il fallait définir des objectifs et des revendications clairs. Un comité de travail a été formé et une rencontre s'est tenue le 12 avril pour identifier les enjeux prioritaires, et définir les éléments particuliers sur lesquels on veut travailler. Bien que la FAFMRQ considère qu'il reste encore du travail à faire en matière d'accès à la justice notamment le fait que la pension alimentaire pour enfant soit toujours considérée dans le calcul de l'admissibilité, nous devrons décider de notre niveau d'implication au cours de la prochaine année en fonction de nos priorités.

1.2.6 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes Il y a 20 ans, le 4 juin 1995, plus de 800 marcheuses croyant à l'urgence d'agir contre l'appauvrissement des femmes terminaient un périple de dix jours sur les routes du Québec. La « Marche du pain et des roses » dénonçait les politiques et les façons de faire libérales et patriarcales qui prévalaient à l'époque. Les revendications d'alors réclamaient : une hausse du salaire minimum, des voies de sortie pour que toutes les femmes puissent s'extraire de la violence des hommes de leur entourage, une loi sur l'équité salariale, des investissements dans des infrastructures sociales. Cinq années plus tard, la Marche mondiale des femmes voyait le jour. Depuis, tous les cinq ans, ce mouvement réunissant plus de soixante-dix pays et territoires organise de multiples événements partout dans le monde afin de mettre de l'avant un projet de société féministe et dénoncer les nombreuses atteintes qui sont faites aux droits des femmes.

L'année 2015 marquait le vingtième anniversaire de la « Marche du pain et des roses » et bien qu'aucune revendication n'ait été mise de l'avant lors de cette 4e édition, ce sont les conséquences des politiques néolibérales et le régime d'austérité, qui touchent particulièrement les femmes, qui ont été largement dénoncés. C'est sous le thème « Libérons nos corps, notre Terre et nos territoires » que chaque coordination nationale de la Marche a défini les enjeux à mettre de l'avant en rapport avec cette thématique et réfléchi à des actions mettant en valeur les différentes formes de résistance, de dénonciation et d'alternative que les femmes développent à travers le monde.



Après le lancement de la marche le 8 mars 2015 et la commémoration de l'effondrement du « Rana Plaza » le 24 avril, plusieurs actions féministes ont été inscrites à l'agenda cette année. Ces actions ont culminé le 17 octobre, lors du grand rassemblement national à Trois-Rivières où des milliers de personnes étaient au rendez-vous. Entre temps, en septembre partait « La Caravane des résistances et solidarités féministes ». Cette caravane (plutôt une camionnette) aux couleurs de la marche a parcouru les 15 régions du Québec, afin de mettre de l'avant les résistances des femmes pour contrer l'appropriation de leur corps, de la Terre et des territoires. Cette tournée entamée dans la région de Lanaudière, a terminé sa route le 17 octobre 2015 à Trois-Rivières. Aussi, le 4 octobre, plusieurs vigiles de solidarité ont été organisées pour commémorer la disparition et l'assassinat de femmes autochtones.

Au Québec, c'est la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF), dont nous sommes membre, qui a pour mission de coordonner le plan d'action international et les évènements de la Marche mondiale des femmes. Comme nous étions dans une année de marche, vous dire que nous avons collectivement énormément travaillé, serait un euphémisme! C'est au sein du Comité promotion/communication que nous nous sommes davantage impliquées, en plus de participer aux différentes actions tout au long de l'année. Plus de neuf réunions ont été nécessaires, en plus des deux rencontres régulières (sur deux jours) de la CQMMF. Aussi, une des travailleuses de la FAFMRQ a reçu une formation d'une demi-journée, afin d'assurer la cogestion du site web de la CQMMF.

Plusieurs rencontres sont à prévoir d'ici la fin de l'année, afin de faire le bilan de toutes ces actions et de voir l'impact qu'elles ont eu politiquement sur le plan local, régional, national et international. Plus que jamais les droits des femmes sont bafoués, et il nous faudra redoubler d'ardeur pour mettre en place des politiques qui les respectent.

1.3 Politique familiale

1.3.1 Encadrement juridique des unions de fait : réforme du droit de la famille

Le 8 juin 2015, le comité consultatif sur le droit de la famille a déposé, en juin 2015, son rapport final de 800 pages et 82 recommandations intitulé « Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales ». Attendu avec impatience la FAFMRQ a publié un communiqué en qualifiant ce rapport de bonnes intentions qui ne vont pas assez loin. Le fait que les enfants soient au centre des recommandations du Comité et qu'on reconnaisse que c'est la naissance d'un enfant, et non plus le mariage qui devrait être le critère important des droits et obligations en matière familiale, représente pour la FAFMRQ une avancée importante. Toutefois, en créant un nouveau mécanisme, comme la « prestation compensatoire parentale » on vient compliquer inutilement les choses pour les parents qui se séparent et ce sont encore majoritairement

les mères qui risquent d'en payer le prix. Elles devront, en effet, faire la démonstration qu'elles ont été désavantagées durant la vie commune. Plutôt que de proposer cette prestation, pour compenser les pertes économiques subies par l'un des parents à la suite de la naissance d'un enfant, il aurait été beaucoup plus simple d'étendre les protections actuelles du mariage aux couples avec enfants, peu importe qu'ils soient mariés ou non. C'est d'ailleurs cette position que nous avions défendue devant les tribunaux dans la cause Lola c. Eric. Ce rapport a toutefois le mérite de mettre sur la place publique les réalités familiales d'aujourd'hui et qu'il est temps qu'un débat social ait lieu afin d'harmoniser le droit social et le droit fiscal pour tenir compte des valeurs et de la logique appliquées au droit familial. Nous avons également, au cours de l'année, fait plusieurs représentations auprès notamment des ministres de la Famille et de la Justice pour réclamer le dépôt d'un projet de loi et la tenue d'une consultation publique. De plus, nous avons le 9 novembre 2015, participé au panel d'experts, du colloque organisé par le Partenariat de recherche Familles en mouvance (dont nous sommes membre) sur le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille. Par ailleurs, silencieux jusqu'à maintenant dans ce dossier, le mouvement des femmes par le biais de la FFQ a, en septembre 2015, invité leurs membres à prendre position sur cet enjeu lors de leur prochaine assemblée générale annuelle en juin 2016, et ce, en collaboration avec la FAFMRQ. À ce titre, nous avons en mars 2016, rédigé un article dans le bulletin de la FFQ pour informer les membres sur notre position et nous avons été sollicités pour participer au panel à l'AGA de juin. La balle est maintenant dans le camp des autorités ministérielles afin de procéder rapidement à une consultation publique sur une réforme du droit de la famille!

1.3.2 Comité consultatif Famille

Rappelons qu'en juin 2013, la ministre de la Famille de l'époque avait mis sur pied un Comité consultatif Famille. Ce lieu de concertation d'acteurs concernés par la politique familiale avait comme mandat de veiller à conseiller la Ministre sur diverses questions relatives à la famille. Un Forum sur la famille a été tenu en novembre 2013 et la FAFMRQ y avait participé ainsi qu'aux rencontres du Comité. Bien que plusieurs thématiques aient été discutées lors des ateliers autour des besoins des familles de demain, la CTF est ressortie comme un des enjeux prioritaires pour une majorité de familles. La nouvelle ministre de la Famille, madame Francine Charbonneau, élue en avril 2014, a souhaité approfondir le sujet et a invité les membres du CCF à réfléchir aux prochaines étapes à franchir en matière de conciliation travail-famille. De façon plus spécifique, le CCF a eu comme mandat d'apprécier les actions réalisées jusqu'à ce jour, cerner les besoins prioritaires, proposer des orientations pour les prochaines années et identifier des mesures prioritaires en tenant compte des besoins, des moyens et de la capacité d'agir des différents acteurs impliqués, dont les entreprises et le gouvernement. Le comité a tenu six rencontres au cours de l'année et compte rencontrer le nouveau ministre de la Famille monsieur Sébastien Proulx (nommé en janvier dernier) pour lui remettre son Avis.

1.3.3 Coalition sur la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a pris part à la naissance, en 2013, d'une Coalition sur la famille-travail-études qui a convenu d'adopter une plateforme politique présentant ses valeurs et ses orientations afin d'encadrer son travail, de faciliter le développement de ses prochaines actions et susciter une très large adhésion. Composée des principales organisations syndicales québécoises et des organisations féministes, communautaires et populaires la Coalition a, après deux ans de travaux, le 14 février dernier, fait le lancement de sa plate-forme politique sous le thème « Le cri du cœur des familles ». L'animatrice Sophie Faucher a animé le point de presse en présence d'un parent étudiant, d'un père monoparental et d'une proche aidante qui ont chacun fait part des défis que représentent la conciliation famille-travail-études dans leur quotidien. Près de 50 personnes et familles étaient présentes au lancement. Nous profitons de l'occasion pour remercier monsieur John Kirby, père monoparental de quatre enfants et membre du Regroupement des familles et monoparentales de recomposées de Laval, et madame Chantale Nantel, mère étudiante monoparentale et membre de l'organisme Halte la Ressource, pour leurs vibrants témoignages. La Coalition a également produit un dépliant, mis en ligne un site Internet et une page Facebook pour faire connaître la plateforme et la Coalition. Dans sa plate-forme la Coalition, propose notamment l'adoption d'une Loicadre visant l'engagement des employeurs à établir un dialogue sur la CFTE avec leur personnel et la révision des dispositions de la Loi sur les normes du travail ayant un impact sur la CFTE. La Coalition porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée. La Coalition s'est réunie à cinq reprises et la FAFMRQ s'est également impliquée activement au comité stratégie qui a tenu cinq rencontres. Le comité stratégie avait le mandat de voir à l'organisation et à la tenue du lancement ainsi qu'au plan de communication de la Coalition. Des rencontres auprès des représentants des divers partis politiques et du gouvernement ont été réalisées pour présenter la plateforme et connaître leur engagement face aux solutions proposées. D'autres rencontres sont également prévues d'ici à l'été et l'automne prochain pour faire avancer ce dossier. La Coalition compte redoubler d'ardeur au cours de la prochaine année afin que la CFTE soit au cœur des enjeux de la prochaine campagne électorale prévue en 2018.

1.3.4 Dossier ressources de Supervision des droits d'accès (RSDA) Rappelons que les services de SDA sont utilisés par des parents à la suite d'une ordonnance de la Cour supérieure lorsque l'exercice d'un droit d'accès aux enfants est interrompu, difficile ou entraîne des conflits après une

séparation ou un divorce, à la suite d'ordonnance de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse ou dans le cadre d'une entente entre les parents. Deux types de ressources œuvrent sur le territoire du Québec pour offrir ces services : les ressources dédiées aux services de SDA qui ont été transférés au MSSS le 1^{er} avril 2015 et les ressources dont la SDA est un volet des services. Ce sont ces dernières qui sont principalement des maisons de la famille et quelques associations de familles monoparentales qui nous préoccupent.

Ce dossier a été moins actif cette année en raison des nombreux dossiers à notre actif et le peu de développement réalisé. Nous devrons au cours de la prochaine année faire le suivi auprès du Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès (RQSDA) ainsi qu'auprès du ministère de la Famille afin de s'assurer que nos membres qui offrent un volet puissent être entendus et reconnus à leur juste valeur.

1.3.5 Fiscalité et familles recomposées

Bien que cette thématique ne figurait pas parmi nos priorités cette année, l'actualité nous a rattrapée et ce sujet a fait l'objet de plusieurs articles au cours de l'année. En effet, l'intérêt marqué pour ce sujet nous a permis de mettre en lumière les incohérences du système fiscal pour les familles recomposées. Traiter une famille recomposée comme n'importe quelle autre famille en matière fiscale n'a aucun sens. Les lois de l'impôt québécoise et canadienne ainsi que plusieurs politiques et mesures fiscales ne tiennent pas compte des nouvelles configurations familiales, notamment les familles recomposées. La plupart des crédits d'impôt et des allocations sont calculés en fonction du revenu familial. Selon les lois fiscales, les membres d'un couple sont immédiatement considérés comme conjoints de fait, s'ils vivent ensemble et qu'ils sont parents d'un enfant et après un an de vie conjugale en l'absence de progéniture commune. Cohabiter avec un nouveau conjoint vient augmenter le revenu et ferme donc l'accès à des allègements fiscaux, les plus touchés sont notamment les familles monoparentales. La modulation des tarifs en vigueur, depuis le 1er janvier 2016, au Québec est un exemple concret de cette incohérence. Plusieurs familles recomposées ont eu toute une surprise cette année lors de leur déclaration de revenus puisque c'est le salaire des deux membres du couple qui a servi de base pour le calcul des tarifs de garde.

Adapter le système à la réalité

De plus Revenu Canada présume même que si une femme sans enfants emménage avec un homme qui est père, à temps plein ou en partageant la garde avec la mère, c'est la nouvelle belle-mère qui devient la « responsable » des enfants dans la maison, à la place du père. C'est donc à elle que seront envoyées les prestations pour enfants. La FAFMRQ a d'ailleurs soulevé, dans un article publié en octobre 2015, que cette mesure était archaïque et que le nouveau gouvernement fédéral devrait en profiter



pour moderniser afin de mieux tenir compte des familles recomposées. Le Comité consultatif sur le droit de la famille a d'ailleurs souligné que les règles fiscales avaient besoin d'une mise à jour pour s'adapter à la diversité des situations familiales.

La progression du nombre de familles recomposées au

Québec près de 16 % et le mode de fonctionnement de ces familles qui a grandement évolué au cours des dernières années nécessitent de repenser la fiscalité pour tenir compte des ces réalités familiales qui sont de moins en moins marginales. La FAFMRQ, compte au cours de la prochaine année, documenter et formuler des revendications.

AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

2.1 Reconnaissance et financement

2.1.1 Mobilisation 2 et 3 novembre 2015 :

On ferme! Le communautaire dehors contre l'austérité!

Au chapitre de la mobilisation pour la reconnaissance et le financement, le moment fort de cette année et, sans nul doute, la mobilisation des 2 et 3 novembre dernier. En effet, plus de 1400 groupes ont participé à ces deux jours d'actions sous le thème « 2-3 novembre, on ferme! Dehors contre l'austérité!». Si plusieurs de nos membres et nous-mêmes avions fermé nos portes, d'autres ont choisi d'interrompre leurs activités régulières et/ou de participer à des actions locales, régionales, nationales. D'incroyables énergies ont été déployées pour organiser une foule d'activités : ateliers, distributions de tracts, occupations de banques et de bureaux de député(e) s, marches funèbres, chaînes humaines, bingo des inégalités, foire de l'infortune, descentes de bannières sur les viaducs dans plusieurs villes, etc. Votre créativité était aussi au rendez-vous en ce qui concerne les messages sur les pancartes, bannières et autres supports. Une chose est certaine, malgré les appréhensions face à ce type d'action, nos membres étaient présent(e) s. Ces deux journées d'action, initiées par les campagnes « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » et « Les DROITS, ça se défend! », visaient à dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard, de même que le sous financement chronique des groupes communautaires qui ont de graves conséquences sur la population, et en particulier sur les personnes et les familles les plus vulnérables. En l'espace de deux jours, plus de 12 000 personnes ont été mobilisées, un véritable succès! À Montréal, ces actions étaient jumelées avec la Commission populaire de l'action communautaire autonome organisée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA).

Pas facile d'évaluer les gains obtenus, mais une chose est certaine, nous avons été visibles, et bien visibles, et cette visibilité a démontré la vitalité des organismes communautaires au Québec. Nous avons également montré au gouvernement que ses politiques d'austérité ont de graves conséquences, autant sur la population que sur les organismes communautaires, et que c'est ensemble, forts et solidaires, que nous nous battrons pour un meilleur financement des organismes, ainsi que pour des services publics et des programmes sociaux de qualité. Un autre

gain majeur : la sensibilisation de la population qui, bien souvent, ne connaît pas notre réalité, ni même nos façons de travailler, avec une couverture médiatique sur l'ensemble du Québec plus qu'intéressante.

2.1.2 Comité exploratoire sur l'avenir des organismes communautaires Famille

Lors de notre dernière Assemblée générale annuelle, les membres nous avaient demandé d'interpeller nos partenaires Famille sur la possibilité de tenir une rencontre nationale (à l'automne 2015 ou au printemps 2016) avec l'ensemble des groupes Famille. C'est dans ce contexte que nous avons lancé l'invitation à différents groupes, regroupements et fédérations Famille à participer à une première rencontre exploratoire en octobre 2015. Plusieurs groupes membre de la FAFMRQ, la coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal et les permanentes de la FAFMRQ étaient présentes pour échanger sur « le secteur Famille » au regard des enjeux spécifiques actuels : financement et développement des associations, arrivée des cliniques de pédiatrie sociale au sein du ministère de la Famille, Fondation Chagnon, etc.).

Suite aux échanges, l'idée de tenir une rencontre nationale au printemps prochain avec l'ensemble des groupes Famille, et pourquoi pas d'autres secteurs alliés, a fait son chemin. Les objectifs énoncés :

- faire un bilan depuis le transfert au ministère de la Famille;
- collectiviser l'état de la situation des groupes au regard des enjeux et du contexte actuel;
- dégager des perspectives d'avenir et d'action pour assurer la pérennité et le développement du « secteur Famille ».

Pour ce faire, il fut convenu de former un comité de travail avec les personnes déjà présentes et de relancer les groupes absents sans qui le projet serait difficilement réalisable. Malgré plusieurs démarches et une deuxième rencontre exploratoire, il ne semble pas si simple de rassembler les acteurs et actrices incontournables du secteur Famille. Mais nous sommes persévérantes, et même si cette rencontre nationale n'aura pas lieu cette année, nous poursuivons nos démarches pour qu'elle se tienne. À suivre...

2.1.3 La Table des partenaires des OCF/MFA

Rappelons que lors de son arrivée au ministère de la Famille, en septembre 2012, la ministre de l'époque, Mme Nicole Léger, avait relancé la Table des partenaires des OCF dont le mandat est de s'assurer d'une communication continue sur les besoins de soutien financier des OCF et de proposer des moyens d'accroître la reconnaissance de l'action communautaire autonome famille. Cette table est composée de la COFAQ, de la FQOCF de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires. Du côté gouvernemental, c'est la Direction des politiques familiales et la Direction des opérations qui sont représentées. La ministre de la Famille, Mme Francine Charbonneau a confirmé en avril 2014, le mandat et la suite des travaux de la Table. Le nouveau ministre nommé en janvier 2016, a lui aussi réitéré le mandat, la composition et la suite des travaux de la Table. Toutefois, la Table a tenu une seule rencontre cette année soit le 20 avril 2016. Suite aux nouveaux crédits annoncés dans le budget pour les OCF et pour les haltes-garderies nous avons principalement discuté sur la répartition de ces nouveaux montants. Le ministre de la Famille devrait faire connaître sa décision sur les montants avant l'été. Nous avons également abordé la levée du moratoire sur la reconnaissance de nouveaux organismes communautaires Famille au sein du ministère. En effet, tout organisme communautaire qui désire être reconnu peut maintenant en faire la demande au ministère de la famille. Tous les documents sont sur le site Internet du MFA. Toutefois, il est important de souligner que cette reconnaissance n'engage en rien le ministère à verser un financement en appui à la mission globale. Une rencontre de la Table est prévue le 17 juin prochain pour voir au suivi des demandes reçues. Nous avons également abordé la répartition du montant additionnel de 150 000 \$ pour les haltes-garderies communautaires qui sont offerts par plusieurs de nos groupes.

2.2 Rencontre nationale et AGA

Refuser l'austérité!

C'est sous ce thème que les membres de la Fédération étaient convié(e)s, les 6 et 7 juin 2015 à participer à une Rencontre nationale et à la 41° Assemblée générale annuelle à Drummondville. Encore une fois, c'est à une fin de semaine pleine de rebondissements qu'ont eu droit les 30 personnes déléguées présent(e) s (16 travailleuses/travailleurs et 14 bénévoles) provenant de 16 associations membres. Personne ne s'étonnera qu'il ait abondamment été question d'AUSTÉRITÉ au cours de ces deux journées!

Une RN sous le signe de l'émotion... et de l'indignation! Comme d'habitude, c'est à la présidente de la FAFMRQ, Andrée Normandeau, qu'est revenue l'agréable tâche de souhaiter la bienvenue à tout le monde. Après les présentations d'usage, nous avons sauté rapidement dans le vif du sujet avec une mise en contexte, présentée par Lorraine Desjardins, des diverses mesures d'austérité imposées par le gouvernement actuel et les questionnements

quelles soulèvent. Ces mesures mises affectent grandement l'ensemble des services publics et sociaux et entraînent une dégradation des conditions de vie des familles monoparentales.

L'étape suivante allait de soi, puisque les personnes étaient invitées à partager leur réalité et les impacts qu'ont les mesures d'austérité sur leur organisme et sur les familles qui les fréquentent. Nous avions aussi demandé aux associations d'apporter un objet qui, pour elles, symbolisait leur situation actuelle. À plus d'une reprise, la voix des personnes qui prenaient la parole s'est teintée d'émotion et, à plus d'une reprise, des frissons ont parcouru le dos de celles et ceux qui les écoutaient. Les exemples étaient multiples, mais reflétaient tous le sentiment d'impuissance vécu par les associations devant tant de coupures, de réductions des droits, d'appauvrissement, de détresse. Beaucoup d'exemples ont permis d'illustrer le quotidien des groupes, des travailleurs-euses, des coordonnateurs-trices et des familles dans ce contexte particulièrement difficile.

Ze mobilisation...

Qui dit, AUSTÉRITÉ, dit MOBILISATION! C'est donc en petits groupes que les membres ont été invités à travailler afin de déterminer comment nous mobiliser en tant que groupes Famille. Comment résister à ces menaces/ attaques et quelle stratégie collective devons-nous mettre en place pour y faire face? Comment poursuivre la lutte pour le rehaussement du financement et l'indexation des subventions à la mission dans un tel contexte? Evidemment, aussi questionner le ministère de la Famille sur le fait qu'il ait accordé un financement substantiel au déploiement de cliniques de pédiatrie du D^r Julien dans plusieurs régions du Québec et faire en sorte qu'il réinvestisse l'argent du fonds d'Avenir d'enfants (qui se termine en 2017), dans les OCF. Autant de questions pour faciliter la réflexion sur l'élaboration d'un plan de mobilisation collectif et réaliste! Comme d'habitude, la créativité était au rendez-vous et il est sorti assez de matière pour élaborer une campagne de mobilisation pour les 10 années à venir! Ces idées alimenteront, sans nul doute, le Comité exploratoire sur l'avenir des OCF.

Des outils pour favoriser la conciliation famille-travail-études

C'est Mélanie Gauvin, de l'organisme Au Bas de l'échelle, qui est venue nous présenter de nouveaux outils élaborés grâce à la contribution financière du ministère de la Famille. On parle ici d'outils qui vont permettre aux groupes communautaires d'élaborer un cadre de référence facilitant la conciliation travail-famille au sein de leur organisme. On le sait, plus que jamais les travailleurs et travailleuses de nos milieux sont sollicité(e) s et doivent répondre non seulement aux besoins grandissants de leur organisation, mais également à ceux de leur famille (jeunes enfants, parents vieillissants, etc.). Alors, pourquoi ne pas montrer l'exemple en tant que groupe famille et entamer au sein des organismes une réflexion dans ce sens?

De plus, Sylvie Lévesque nous a présenté la plateforme



politique de la Coalition sur la conciliation familletravail-études (dans sa version presque définitive) sur laquelle elle a travaillé avec de nombreux autres acteurstrices concerné(e)s par ce dossier. Dans cette plateforme, figure notamment les enjeux et les défis pour les familles monoparentales et recomposées en matière de conciliation famille-travail-études. Cette nouvelle Coalition procédera dans la prochaine année à l'adoption de la plateforme par les organisations membres et fera connaître ses revendications auprès du gouvernement et de la population.

Une 41^e assemblée générale annuelle réussie

Le lendemain, les membres étaient convié(e)s à la 41e Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ sous la « maintenant habituelle » présidence de Nicole Lacelle. Après un rappel du contexte d'austérité qui a marqué l'année 2014-2015 (abolition du tarif unique pour les services de garde, révision à la baisse des régîmes de retraite dans le monde municipal, reforme majeure dans le système de santé et de services sociaux, abolition du financement des structures de développement régional, etc.). Andrée Normandeau, présidente de la FAFMRQ a tenu à souligner la belle participation des membres de la FAFMRQ aux nombreuses mobilisations de l'année (avec froid et neige!), sans oublier le succès du colloque pour le 40e anniversaire de la Fédération et le beau travail des membres du conseil d'administration tout au long de l'année. Pas de « steppettes » cette année pour la présentation du rapport annuel pour donner plus de place à la discussion sur les priorités proposées pour 2015-2016. C'est donc à Sylvie Lévesque qu'est revenue la tâche de présenter le très beau et très complet rapport annuel 2014-2015.

Priorités 2015-2016

Après la présentation et l'adoption des états financiers et la nomination d'un vérificateur, nous sommes passées à la présentation et à l'adoption des priorités 2015-2016. Ces priorités s'inscrivent dans la continuité du Plan d'action triennal 2014-2017 adopté l'an dernier et intègre de nouvelles priorités liées à la conjoncture. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres; la recherche participative et les activités de partenariats; la visibilité et la promotion; les PPP sociaux et les opérations courantes (le fonctionnement).

Au chapitre de la mobilisation, la priorité sera mise sur le dossier du financement pour l'ensemble des organismes communautaires et plus spécifiquement, sur celui de nos organismes membres.

En effet, parmi les nouvelles actions : participation active à la campagne de mobilisation (Commission populaire pour l'action communautaire autonome dans les régions du Québec) menée par le Réseau Québécois de l'action communautaire autonome (RQACA); participation ponctuelle à la campagne de mobilisation « *Je soutiens le communautaire* » des organismes en santé et services sociaux pour le rehaussement du financement; participation

de la FAFMRQ et de ses membres à la grève du communautaire les 2 et 3 novembre 2015, avec nos alliés du communautaire.

Un nouveau conseil d'administration

Par la suite, nous avons procédé à l'élection du Conseil d'administration. Rappelons que nos nouveaux règlements généraux entraient en vigueur avec un CA composé de sept membres. Cette année, quatre postes (trois en fin de mandat et une démission) étaient à combler. Deux candidatures avaient été reçues par la poste dans les délais prescrits, soit celles de : Andrée Normandeau, de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe, et de Isabelle Couture, de Bonjour Soleil. Deux candidatures reçues sur place, soit : Annie Lavoie, de Re-Nou-Vie, et Marie-Pier Riendeau, de Halte la Ressource. Toutes ces personnes ont donc été élues par acclamation. Le conseil d'administration a donc été composé cette année de : Andrée Normandeau (présidente), Isabelle Couture (viceprésidente), Marie-Pier Riendeau (secrétaire), Danielle Martin (trésorière), Sylvie Houle, Annie Lavoie et Michelle Laliberté (administratrices).

Grand moment d'émotion que nous a fait vivre Isabelle Sigouin, de Parents uniques des Laurentides, qui quittait le CA pour des raisons personnelles. En lisant son mot aux membres, elle a rappelé l'extraordinaire travail réalisé par les associations et les merveilleuses personnes qui y travaillent et comment cela les avait aidées, elle et sa famille, à passer des moments difficiles. Merci Isabelle pour ce témoignage que nous ne sommes pas prêt(e) s d'oublier! Nous avons également souligné le départ de Nancy Desnoyers, de Re-Nou-Vie, et de Carole Girouard, de l'Entraide pour familles monoparentales et recomposées du Suroît, qui ont démissionné plus tôt dans l'année. Merci mesdames!

2.3 Vie associative (liaison et soutien aux membres)

Au sein de la Fédération, le soutien aux membres représente une préoccupation importante. Les besoins exprimés sont divers et les questions multiples. Elles touchent différents aspects de l'existence d'un groupe et ont autant trait à la gestion administrative qu'à la vie associative. Que ce soit pour une précision sur les règlements généraux, les liens avec les partenaires, les bailleurs de fonds ou encore sur les façons de mobiliser les membres autour d'un enjeu spécifique, nos groupes nous sollicitent régulièrement. Dans ce contexte, il nous arrive aussi d'aller visiter des groupes membres aux prises avec des besoins particuliers de formations ou encore pour du soutien quant à la résolution de conflits. Ce soutien se traduit aussi par l'accueil de nouveaux groupes ou de nouvelles personnes au sein d'une association et par le partage d'outils spécifiques à le réalité des familles monoparentales et recomposées. C'est également dans ce cadre que avons participé à différentes activités, mobilisations, consultations organisées par nos groupes membres. Tout au long de l'année, Laurence

Lagouarde, l'agente de liaison et de mobilisation, a répondu aux nombreuses demandes des membres. Mais, il arrive aussi que nous ayons besoin de l'aide de nos associations pour nous former ou nous informer. Cette année encore, les associations ont répondu présentes à toutes nos demandes et nous les en remercions.

Par contre, sur le terrain nous avons pu constater que « l'austérité ambiante » avait atteint le moral des troupes. De nombreuses inquiétudes quand au renouvellement du financement à la mission dans un contexte de révision des programmes. Mais aussi des défis majeurs pour maintenir des travailleuses-eurs et activités en place avec des coûts en augmentation et aucun rehaussement du financement. Plusieurs ont d'ailleurs dû mettre temporairement ou définitivement du personnel au chômage.

Aussi, beaucoup nous ont mentionné que la réorganisation des services sociaux et des structures de financement régionale (depuis la disparition des CRÉ), avait amené des tensions au niveau local, municipal et régional. Cet état de fait s'est d'ailleurs bien illustré à Montréal avec la création du PIC - Projet impact collectif par Centraide du grand Montréal. Ce nouveau consortium de Fondations deviendra-t-il un modèle pour toutes les régions du Québec? Beaucoup d'inquiétudes concernant l'autonomie des groupes. Aussi, l'accélération de l'implantation des cliniques de pédiatrie sociale s'est fait davantage sentir sur les revenus autonomes des groupes Famille.

Toutes ces réalités nous démontrent l'importance de se mobiliser autour de l'enjeu de la reconnaissance et du financement des groupes communautaires par l'État et non par des acteurs privés. Nous tenons d'ailleurs à souligner la belle participation de nos membres aux différentes actions de mobilisation, qui n'ont encore pas manquées cette année!

Formations régionales et rencontres de nos groupes membres

Ce n'est pas l'envie qui a encore manqué cette année, mais le temps! En effet, nos multiples implications et le contexte de grande mobilisation ne nous ont pas permis de venir vous rencontrer, autant que nous l'aurions souhaité!

Cependant, nous avons quand même eu la possibilité d'aller à deux reprises à l'Association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe. Dans un premier temps, pour rencontrer et informer la nouvelle coordonnatrice des différents dossiers de la Fédération et mieux comprendre où l'organisme en était rendu. Puis, dans un deuxième temps pour donner de l'information aux membres du conseil d'administration sur la façon de faire un plan d'action réaliste. Nous sommes aussi allées rencontrer Diane Dupuis, nouvelle coordonnatrice de Re-Nou-Vie à Châteauguay. Là encore, beaucoup d'échanges autour des dossiers portés par la fédération et sur la situation financière des groupes Famille. Aussi, à la demande de Halte la Ressource, nous avons participé à une demi-journée de réflexion sur la vie associative. De bien belles rencontres extrêmement constructives!

En ce qui concerne les formations régionales, peu d'avancées ont été faites. Un comité de travail a bien été formé, mais les travaux ne font que commencer. L'objectif de ce comité étant de revoir la formation des Étapes de la rupture, d'y intégrer des notions sur la coparentalité et d'offrir cette formation, à nos membres d'abord, et plus largement aux groupes qui seraient intéressés à la recevoir partout au Québec. Les rencontres régionales qui étaient prévues pour dispenser ces formations sont donc reportées et nous les reprogrammerons pour l'année qui vient, PROMIS!

Assurance collective pour les organismes communautaires

Suite à la tournée d'information sur le groupe d'assurance collective pour les organismes communautaires qui a eu lieu de l'automne au printemps 2015 dans toutes les régions du Québec, beaucoup de groupes se sont montrés intéressés à adhérer à ce nouvel outil solidaire. Cependant, pour ce faire, il faut que le gouvernement autorise le changement au règlement d'application de la Loi sur les assurances, qui ne permet pas pour le moment un tel regroupement. Les discussions vont bon train et il semblerait que cette autorisation arrive sous peu. Nous resterons donc « branchées » sur le site de l'ACOCQ (www.acocq.com) que nous vous invitons à aller visiter, si ce n'est déjà fait, et espérons que cette assurance voit le jour. À suivre.

AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

3.1 Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) – Séparation parentale, recomposition familiale : parents et enfants à soutenir

Cette alliance de recherche, acceptée pour une durée de cinq ans en mars 2011 par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), s'inscrit parfaitement dans la poursuite de notre mission. En effet, à titre de codirectrice communautaire, nous occupons une position des plus stratégiques pour alimenter les savoirs théoriques de notre expérience et notre vécu terrain. Pour nous, le développement de la recherche sur la famille est primordial et la collaboration étroite avec des chercheur(e) s de diverses disciplines nous apparaît essentielle pour approfondir notre connaissance des diverses réalités familiales et des rapports entre générations. Les activités proposées par ce partenariat ont permis notamment à nos membres de saisir davantage les défis qui se présentent aux familles en transition, de disposer de nouveaux outils adaptés aux réalités de ces familles et de mieux cerner les actions dans les milieux de vie en faveur des familles monoparentales et recomposées.

L'alliance s'est terminée en février 2016 après 5 ans de partenariat fructueux et riche en retombées concrètes. En effet, ce partenariat a favorisé le travail interdisciplinaire et multisectoriel, a facilité l'accès en tant qu'individu, mais également en tant que groupe ou organisation à l'information à jour sur le thème de la séparation parentale et de la recomposition familiale. Cette diffusion de connaissance fut une des forces de ce partenariat. Il a aussi permis d'élaborer des problématiques issues des préoccupations des besoins des milieux. Au chapitre de la production, l'Alliance a produit plus d'une soixantaine de projets de recherche, près de 700 communications, le développement d'un site Web destiné tant aux parents, qu'à la population en générale. On y trouve notamment un fil d'actualité sur cette question, des capsules vidéo produites par les membres, de même que les différentes publications de l'équipe. Le site comprend aussi une boîte à outils. Il y a eu plus 2950 visiteurs au cours de la dernière année. Un colloque bilan a été organisé en octobre 2015 qui a attiré plus de 130 chercheurs, intervenants psychosociaux et juridiques et étudiants.

Le comité d'orientation (dont la FAFMRQ fait partie) a assuré la bonne marche de l'ARUC. Cette année, il s'est réuni à deux reprises, soit en mai 2015 et en janvier 2016 pour évaluer les derniers projets et finaliser le rapport auprès du CRSH et prévoir la suite.

Production d'un ouvrage collectif

Au terme de ces cinq années de travail, il est apparu pertinent de faire état des travaux menés dans le cadre de ce partenariat. La directrice générale de la FAFMRQ a codirigé, avec Marie-Christine Saint-Jacques, Annick Saint-Amand et Caroline Robitaille de l'ARUC, la production et la publication d'un livre collectif intitulé « Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains », publié en avril dernier aux Presses de l'Université du Québec. Cet ouvrage témoigne, à travers des états de la question, des résultats de recherches et des récits de pratique, de la grande expertise des membres de l'ARUC. Nous voulions, ainsi laisser une trace tangible des connaissances qui ont émergé de nos recherches, de nos discussions et des pratiques développées par des chefs de file du domaine au Québec et en Ontario.

On continue...

Ce partenariat ne pouvait pas se terminer ainsi. En effet, une des principales conclusions à laquelle les cochercheur(e) s et les partenaires de cette équipe arrivent est que notre capacité à comprendre la situation de ces familles et les trajectoires qu'elles empruntent est freinée de manière très importante par le manque de données empiriques de qualité les concernant. Contrairement à plusieurs autres pays, dont les Etats-Unis, l'Australie et la Belgique, le Canada n'a pas encore réalisé d'étude spécialisée sur la question. Il en résulte des connaissances fragmentaires, basées sur des mesures approximatives et des échantillons qui ne fournissent qu'un portrait tronqué de la réalité. Nous avons déposé une lettre d'intention en mars 2015 et nous avons reçu une réponse favorable pour déposer un projet au CRSH dans le cadre de subvention de partenariat. Ce projet d'envergure déposé en novembre 2015, consiste à réaliser une étude longitudinale portant sur la situation des familles séparées et recomposées du Québec, jumelée à une analyse du droit et des politiques publiques les concernant. Nous avons reçu une réponse positive le 20 avril dernier. Ce nouveau partenariat se déroulera du 1er avril 2016 au 31 mars 2023. Forte de cette première expérience, la FAFMRQ sera encore une fois aux premières loges de cet ambitieux projet puisque la directrice générale agira à titre de co-directrice communautaire au côté de Marie-Christine Saint-Jacques comme co-directrice scientifique. Ce projet prendra donc une place importante au cours des prochaines années.

Programme d'éducation en ligne pour les couples/parents de familles recomposées

La FAMRQ est associée depuis le début à l'implantation d'un programme d'éducation en ligne pour les couples/ parents de familles recomposées présenté par Claudine Parent, chercheure à l'Université Laval du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR). Ce projet permettra à nos membres d'avoir accès gratuitement à un programme d'éducation en ligne basé sur des résultats de recherche à la fine pointe des connaissances

et de disposer d'outils adaptés à la population de familles recomposées avec laquelle ils travaillent quotidiennement. Enfin, pour faciliter l'appropriation des informations et des outils du programme par les intervenants de nos associations membres, une journée de formation sera offerte dans trois régions du Québec (Montréal, Québec et Centre-du-Québec). Une demande de subvention a été déposée en février 2016 dans le cadre du programme connexion au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et la demande a été acceptée en avril dernier. le projet devrait démarrer sous peu et c'est Laurence Lagouarde, l'agente de liaison qui sera chargée d'en assurer le suivi.

3.2 Partenariat Famille: Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques

Ce nouveau partenariat de recherche est venu remplacer le Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles sur lequel la FAFMRQ siégeait depuis 2000. En mai 2013, Hélène Belleau, professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et responsable scientifique de l'équipe a sollicité la participation de la FAFMRQ dans le cadre d'une nouvelle demande au Fonds québécois de recherche Société et culture. La demande a été acceptée pour la période 2014-2018 pour la programmation intitulée Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques. Le partenariat s'articule autour de trois axes : 1) Pluralité normative entourant les liens conjugaux; 2) Pluralité normative entourant les liens de filiation et 3) Les politiques sociales face aux réalités familiales. En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège sur deux comités d'axe. Les comités d'axe ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liée aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des représentants des partenaires communautaires et des représentants des partenaires gouvernementaux.

En cours d'année, plusieurs rencontres ont eu lieu, ainsi que des conférences midi et des séminaires. La FAFMRQ siège au comité des 25 ans du partenariat prévu en 2018. Nous sommes également impliqués dans plusieurs recherches du Partenariat notamment avec Hélène Belleau sur l'amour et l'argent. La FAFMRQ a également fourni un article pour le Bulletin du partenariat sur les travaux de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études est également en cours et sera publié cet été.

Pluralité normative entourant les liens conjugaux (Axe 1) La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui se concentre sur les enjeux sociaux entourant les transformations et la multiplication des formes de la conjugalité. Au cœur de ces questions se trouvent les négociations conjugales autour d'enjeux aussi divers que le choix de l'union, les liens économiques entre conjoints, la conciliation famille-travail-études, la rupture et ses conséquences sur les membres de la famille. Quelles sont les contraintes qui limitent ces négociations et les possibilités réelles de faire des choix et pour quels individus et quelles familles? En plus des rencontres régulières consacrées à cet axe, Lorraine Desjardins, l'agente de recherche et de communication de la FAFMRQ, a participé à l'animation du colloque tenu le 10 juin 2015 sous le titre « Union de fait et mariage : contextes et effets pluriels ». L'événement présentait une série de conférences sur différents aspects de la conjugalité. Puis, le 9 novembre 2015 se tenait le colloque intitulé Vers un nouveau droit de la famille: discussion autour du rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille. Alors que Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, y présentait la position de la Fédération dans le dossier de l'encadrement juridique des conjoints de fait, Lorraine Desjardins a assuré l'animation de deux tables rondes. Il est à noter que, à compter de l'automne, les Axes 1 et 2 ont été fusionnés. Les travaux concernant la pluralité normative entourant les liens de filiation seront désormais intégrés aux travaux sur la pluralité normative entourant les liens conjugaux.

Les politiques sociales face aux réalités familiales (Axe 3P)

En cours d'année pour mieux aborder la vaste question des politiques sociales l'Axe 3 a été subdivisé en 2 sous-axes : 3M pour Mobilité, et 3P pour Politique familiale. Plus proche de nos préoccupations et de notre plan d'action nous avons opté pour l'Axe 3P politique familiales. Ce comité a notamment pour tâche la mise à jour des fiches « agir sur les politiques familiales publié en 2005. On s'accorde sur la pertinence de réactualiser l'outil de 2005 : mettre à jour certaines fiches et en ajouter d'autres ainsi que la production d'outils pour leur diffusion. Sylvie Lévesque et Philippe Pacaut, du ministère de la Famille sont les coresponsables de cet axe. Une demande de subvention sera déposée en août prochain afin d'être prêt à présenter l'outil lors du colloque sur les 25 ans du partenariat en 2018. Le comité s'est réuni à 3 reprises pour échanger sur les objectifs et le plan d'action. De plus, Sylvie Lévesque a participé, le 4 avril dernier, à la journée de réflexion organisée par l'Axe 3M portant sur « les familles dans l'angle mort des enjeux de la mobilité quotidienne ». La FAFMRQ a présenté comment la diversité dans les types de familles devrait être prise en compte dans la planification de la mobilité, notamment pour les familles monoparentales et recomposées.



AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

4.1 Membership

Malgré l'augmentation constante du nombre de familles monoparentales et recomposées, il n'y a pas actuellement, faute de reconnaissance et de financement, de développement de nouvelles associations. Difficile dans ce contexte d'aller chercher de nouveaux membres actifs! Toutefois, depuis l'année passée nous comptons dans nos rangs, un nouveau membre associé, soit : la *Maison de la famille La Parenthèse*. La Fédération compte donc actuellement quarante 41 membres, dont 30 associations ayant le statut de membre actif, neuf le statut de membre associé et deux membres individuels. Nous espérons vivement que les formations régionales nous permettront d'élargir notre bassin de membres.

4.2 Bulletin de liaison

Depuis le dernier rapport d'activités, trois numéros du Bulletin de liaison de la FAFMRQ ont été publiés. La diffusion du Bulletin se fait en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1000 adresses électroniques. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées, ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e) s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du Bulletin de liaison sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Cependant, le contenu complet du numéro précédent est rendu disponible en format PDF aussitôt que le nouveau numéro est publié.

L'édition de septembre 2015, intitulé RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE : LA BALLE EST DANS LE CAMP DU POLITIQUE, portait en bonne partie sur le rapport final du Comité consultatif sur le droit de la famille : Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales, rendu public en juin 2015. Ainsi, le Bulletin présentait un article du président du Comité consultatif, Me Alain Roy dans lequel il résumait son rapport. Un autre présentait la position du juriste Benoît Moore, professeur Titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudoin en droit civil de l'Université de Montréal. Un troisième article sur le sujet, signé par Sylvie Lévesque, directrice générale présentait la réaction de la FAFMRQ aux recommandations du Comité consultatif. Le numéro de la rentrée présentait également un article sur un outil visant à améliorer la conciliation travail-famille au sein des organismes communautaires. Mélanie Gauvin et Nadine Vermette, deux travailleuses d'Au bas de l'échelle responsables de l'élaboration de cet outil, étaient signataires de cet article. Un dernier article de Virigine Larivière, du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, présentait la campagne intitulée POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE destinée à recueillir des appuis dans la lutte contre la pauvreté au Québec.

Le numéro de février 2016 portait un titre sous forme de question : PHILANTHROPIE : VERS UNE PRIVATISATION DE LA LUTTE À LA PAUVRETÉ? Pour faire le tour de la question, le Bulletin s'est notamment adjoint la collaboration de Maxim Fortin de l'Université Laval qui abordait les enjeux et les tensions autour du développement de la philanthropie. Marie-Chantal Locas, du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), abordait pour sa part la mise en place, dans certains quartiers de Montréal, du nouveau Partenariat à impact social (PIC), une initiative pilotée par Centraide du Grand Montréal et regroupant des fondations privées autour d'un même projet. Un article de Georges Lebel, professeur retraité de l'UQAM, portait sur le projet de loi 56 sur le lobbyisme et les OSBL. Finalement, les chercheures Émilie Biland et Gabrielle Schütz examinaient le traitement réservé à la cause Eric c. Lola, à la fois par les juristes, les intellectuels et les journalistes.

Dans le *Bulletin* de juin 2016 (qui était encore en préparation au moment d'écrire ces lignes), il sera question de lutte à la pauvreté; de l'étude sur les impacts de l'austérité sur les femmes réalisée par l'R des centres de femmes; du concept de salaire viable élaboré par des chercheurs de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS); de la campagne pour un salaire minimum à 15 \$/h, pilotée notamment par le Front de défense des non-syndiqué(e) s et des mesures de soutien à la famille annoncées dans le budget fédéral.

Nous tenons à remercier le ministère de la Famille pour son soutien financier, ainsi que nos abonné(e) s pour leur contribution annuelle. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page.

4.3 L'Entre-Nous/Infolettre

De juin à novembre 2015, la FAFMRQ a publié trois numéros de l'*Entre-Nous* pour passer ensuite à l'envoi d'une *Infolettre*. Pourquoi ce changement? Parce que l'*Entre-Nous*, que les membres recevaient une fois par mois, ne nous permettait plus de suivre le rythme de l'actualité qui, comme vous le savez, va de plus en plus vite! Ce nouvel outil, plus convivial et plus interactif, nous permet de faire des liens plus directs avec différents

sites (les vôtres et le nôtre) et vous aiguiller sur une foule d'articles, de communiqués, qui paraissent chaque jour. Il évite également l'envoi de multiples courriels, ce qui n'est pas pour vous déplaire, nous en sommes certaines! Pour maîtriser ce nouveau programme, nous avons fait appel à une de nos associations qui l'utilisait déjà, soit : Halte la Ressource. D'ailleurs, nous tenons à remercier Marie-Pier Riendeau, qui nous a donné accès à tous les mystères de MailChimp. Cette Infolettre/Entre-Nous a été envoyé à trois reprises de mars à Mai 2016. Comme l'ancien Entrenous, cette Infolettre s'adresse exclusivement aux membres de la Fédération. Elle permet d'informer les membres des derniers développements concernant l'actualité concernant les membres, les dossiers de la FAFMRQ, les mobilisations, les occasions de rencontres, etc. Cette année, le contenu de l'Entre-Nous (ancienne version) a été particulièrement marqué par les nombreuses actions et mobilisations contre l'austérité, mais aussi par le grand rendez-vous final de la Marche mondiale des femmes à Trois-Rivières et l'opposition au projet de loi 70. Par la suite, *l'infolettre/ Entre-Nous* a fait une grande place : aux budgets fédéral et provincial, aux annonces du ministère de la Famille (levée du moratoire sur la reconnaissance des groupes Familles, augmentation d'un million du financement à la mission des groupes), à la Campagne : Mon OSBL, n'est pas un lobby, aux actions de la Campagne du RQACA : Action communautaire autonome, Actions gouvernementales exigées! et aux différentes nouvelles des Coalitions dont nous sommes membre.

4.4 Site Internet et médias sociaux

En 2015-2016, le site Internet de la Fédération a été abondamment alimenté par des articles témoignant de l'actualité communautaire et politique ainsi que les enjeux qui touchent les familles que nous représentons. Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, ce sont plus de 23 ACTIONS, 22 PUBLICATIONS (Bulletins de liaison, communiqués, mémoires et avis, rapports et autres) et 167 ACTUALITÉS (articles, documents, vidéos, etc.) qui ont été publiés sur le site Web de la FAFMRQ.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook a été elle aussi abondamment alimentée au cours de la dernière année. De plus en plus, la FAFMRQ relaie les publications des pages Facebook de ses associations membres. Il y avait 800 adeptes (mentions « J'AIME ») en date du 19 mai 2016. Parmi ces adeptes, 65 % sont des femmes, 31 % sont des hommes et 4 % sont des organisations. En termes de groupe d'âge, nos fans se retrouvent à 19 % dans la catégorie des 25-34 ans, à 31 % dans la catégorie des 35-44 ans et à 20 % dans les 45-54 ans. La très grande majorité de nos fans (765) habitent le Canada, onze habitent la France et sept habitent les États-Unis. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 616 gazouillis (tweets) et nous avons maintenant 575 abonné(e)s (comparativement à 454 l'année dernière).

4.5 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment concernant les impacts des décisions gouvernementales. Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

4.6 Participations à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches, coalitions, concertations, etc.

- Participation aux rencontres du comité d'orientation, au colloque/bilan, et au comité de l'axe 3 de l'ARUC sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, pour laquelle la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice, les 26 mai, 14 au 16 octobre 2015, 11 janvier et, 25 février 2016, 22 novembre 2015 pour le livre de l'ARUC;
- Participation à la réunion du Comité communication/ promotion de la CQMMF à Montréal, 29 mai 2015;
- Participation à la réunion de la Coalition « Non aux PPP sociaux » à Montréal, 3 juin 2015;
- Participation à plusieurs entrevues médias suite à la publication du rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, 8-9-11 juin 2015;
- Participation aux deux rencontres régulières de la CQMMF à Montréal, 9 et 10 juin 2015;
- Participation au colloque de l'Axe 1 intitulé *Union de fait et mariage : contextes et effets pluriels*, du partenariat Familles en mouvance de l'INRS-USC, 10 juin 2015;
- Participation au lancement de l'Observatoire sur les réalités familiales du Québec, du Partenariat Familles en mouvance, à Montréal, 10 juin 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 11 juin 2015;
- Participation au festivités du 40° anniversaire de l'organisme Au bas de l'échelle, 11 juin 2015;
- Participation au lancement de l'Avis « L'aide à l'emploi : pour une intégration durale » du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à Montréal, le 17 juin 2015;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles – TRPOCB à Montréal, 17 juin 2015;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à Montréal, 18 juin 2015;
- Participation aux rencontres de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études, les 22 juin, 20 octobre et 8 décembre 2015, les 25 janvier, 5 avril et 14 juin 2016;



- Participation aux rencontres du comité d'évaluation du volet défense collective des droits du programme de soutien financier aux orientations gouvernementales et action communautaire et en action bénévole, avec le RO-DCD, 25 juin, 14 septembre 2015, 21 et 29 mars 2016;
- Participation à la réunion du Comité communication/ promotion de la CQMMF à Montréal, 26 juin 2015;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à Montréal, 30 juin 2015;
- Participation à une rencontre préparatoire en vue du colloque du partenariat Familles en mouvance de l'INRS-USC sur le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, 16 juillet 2015;
- Participation au Congrès international des recherches féministes dans la francophonie (CIRFF 2015), à Montréal, l'UQAM, 24 au 28 août 2015;
- Participation à une rencontre réunissant des organisations opposées à l'assimilation de tous les OSBL à des lobbyistes afin de partager des analyses et des stratégies communes sur le projet de loi 56 - Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, 25 août 2015;
- Participation à la rencontre du Comité critères d'adhésion de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à Montréal, 26 août 2015;
- Participation à une rencontre du comité tarification réunissant des représentantes du RQ-ACA et de la Coalition des TROCs, 27 août 2015;
- Participation à la réunion du Comité communication/ promotion de la CQMMF à et à celle inter-comités CQMMF à Montréal, 28 août 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 31 août 2015;
- Participation à la mobilisation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour l'ouverture de la Commission sur la fiscalité à Québec, 3 septembre 2015;
- Participation à une rencontre avec la nouvelle ministre de la Famille Mme Charbonneau, le financement de nos organismes membres et sur les cliniques de pédiatrie sociale, à Montréal, le 4 septembre 2015;
- Conférence organisée par la Chaire du notariat donnée par Alain Roy, président du Comité consultatif sur le droit de la famille présentant le rapport du Comité intitulé Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales, 9 septembre 2015;
- Participation au Conseil des partenaires du partenariat Regards croisés sur les familles contemporaines: enjeux sociaux et juridiques de l'INRS - Urbanisation Culture Société, 11 septembre 2015 et 25 avril 2016;
- Participation à la réunion du Comité communication/ promotion de la CQMMF à Montréal, 11 septembre 2015:
- Participation aux rencontres du comité stratégie de Coalition sur la conciliation famille-travail-études 17 septembre et 6 novembre 2015, 5 janvier et 10 mars 2016.
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de Relaisfemmes à Montréal, 17 septembre 2015;

- Participation aux rencontres du Comité consultatif famille sur la conciliation travail-famille du MFA, à Montréal, les 18 septembre, 30 octobre et 8 décembre 2015, les 14 janvier, 16 février, 26 avril et 20 mai 2016;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la FFQ, à Montréal, le 20 septembre 2015;
- Participation à une réunion du comité tarification RQ-ACA/CTROC, 21 septembre 2015;
- Participation à la journée de création de matériel pour la MMF à Montréal, 21 septembre 2015;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 22 septembre 2015;
- Participation à la conférence de presse pour le lancement de la Caravane féministe de la MMF à Montréal, 23 septembre 2015;
- Participation à un rassemblement devant Radio-Canada dans le cadre de la campagne électorale fédérale, 24 septembre 2015;
- Participation à la journée de mobilisation de la MMF à Montréal, 26 septembre 2015;
- Préparation et participation avec plusieurs membres de la Coalition « Non aux PPP sociaux » à la rencontre avec la Fondation Chagnon à Montréal, 29 septembre 2015;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Québec, les 29-30 septembre 2015;
- Participation aux rencontres du Groupe des 13, les 30 septembre, 21 octobre et 6 novembre 2015, 9 février et les 12 avril et 13 juin 2016;
- Participation à la 10° marche commémorative en hommage aux femmes autochtones disparues/assassinées organisée par Missing Justice dans le cadre de la MMF à Montréal, 4 octobre 2015;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à Montréal, 6 octobre 2015;
- Participation à une journée de réflexion du Front de défense des non-syndiqué(e) s sur le salaire minimum/ salaire viable à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent, 7 octobre 2015;
- Participation à une rencontre de la Coalition Objectif dignité, 7 octobre 2015;
- Participation à la formation « Amour et Argent » élaborée par Relais-femmes à Montréal, 8 octobre 2015;
- Participation à une rencontre organisée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome sur le projet de loi 56 sur le lobbyisme, 13 octobre 2015;
- Participation et organisation au rassemblement de la Marche mondiale des femmes à Trois-Rivières, les 16 et 17 octobre 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 19 octobre 2015;
- Participation aux rencontres du comité des 25 ans du Partenariat Familles en mouvance, à Montréal, le 27 octobre 2015, 18 janvier 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition « Non aux PPP sociaux » à Montréal, 28 octobre 2015;
- Participation à la réunion préparatoire des commissaires en vue de la Commission populaire sur l'ACA à Montréal, 28 octobre 2015;

- Participation et organisation de la rencontre du comité exploratoire avenir OCF à Montréal, 29 octobre 2015;
- Participation aux actions de grève et de fermeture du communautaire les 2 et 3 novembre à Montréal et participation à la Commission de l'ACA, au Centre Saint-Pierre, à Montréal, le 2 novembre;
- Participation au colloque « L'accès à la justice quelle justice » organisé par l'Association des juristes progressistes, à l'UQAM, le 7 novembre 2015;
- Participation au colloque du Partenariat Familles en mouvance « Vers un nouveau droit de la famille », sur le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, à Montréal, le 9 novembre 2015;
- Participation à une rencontre de consultation entre le Groupe des 13 et la sous-ministre au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, à Montréal, 10 novembre 2015;
- Participation à une rencontre de la Coalition Objectif Dignité, 10 novembre 2015;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à Montréal, 11 novembre 2015;
- Rencontre avec la nouvelle coordonnatrice de Re-Nou-Vie à Châteauguay, 12 novembre 2015;
- Participation à la réunion du sous-comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 13 novembre 2015;
- Participation à une rencontre du comité national sur la famille de Québec Solidaire pour présenter la position de la FAFMRQ sur le droit de la famille, à Montréal, le 13 novembre 2015;
- Participation à la consultation sur le projet de politique de prévention en santé de la ministre déléguée aux services sociaux, au Centre Saint-Pierre à Montréal, le 16 novembre 2015;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 16 novembre 2015;
- Participation à une rencontre du comité de travail sur la tarification RQACA/CTROC, 19 novembre 2015;
- Participation à la formation sur les économies hétérodoxes organisée par Relais-femmes et donnée par Sylvie Morel à Montréal, 19 novembre 2015;
- Participation à l'assemblé générale annuelle du CIAFT à Montréal, 20 novembre 2015;
- Participation à une rencontre régulière et à l'assemblée générale du Collectif pour un Québec sans pauvreté à Québec et participation au lancement de la campagne de cartes de Noël, 25-26 novembre 2015;
- Participation au Colloque de la Ligue des droits et libertés « Le projet de transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie » à Montréal, 27 novembre 2015;
- Participation à une manifestation contre l'austérité organisée par la Coalition main rouge, à Montréal, le 28 novembre 2015;
- Participation aux rencontres du comité de l'Axe 3P du Partenariat Familles en mouvance, à Montréal, le 30 novembre 2015, le 18 janvier et le 9 mars 2016;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du RQ-ACA à Montréal, 30 novembre et 1^{er} décembre 2015;

- Participation à une conférence de presse de la Coalition Objectif dignité à Montréal, 1^{er} décembre 2015;
- Participation par Skype au projet de développement d'un programme de prévention des difficultés conjugales en ligne du JEFAR (Université Laval), 4 décembre 2015;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à Montréal, 9 décembre 2015;
- Participation aux rencontres du comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, à Montréal, le 10 décembre 2015 et le 21 janvier 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition « Non aux PPP sociaux » à Montréal, 10 décembre 2015;
- Participation à une conférence téléphonique de la Coalition Objectif dignité, 14 décembre 2015;
- Participation aux rencontres du comité d'encadrement sur le projet de documentaire avec Relais-femmes, à Montréal, le 15 décembre 2015, le 4 février et le 7 avril 2016;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 15 décembre 2015;
- Participation à une réunion de la Coalition main rouge, à Montréal, 16 décembre 2015;
- Participation à une rencontre de travail pour la préparation du débat sur la philanthropie organisée par la Coalition « Non aux PPP sociaux », à Montréal, le 7 janvier 2016;
- Participation à une manifestation contre l'austérité organisée par la Coalition main rouge, à Montréal, le 28 novembre 2015;
- Participation et organisation de la 2^e rencontre du Comité exploratoire avenir OCF à Montréal, 13 janvier 2016;
- Participation à une rencontre dans le cadre d'un cours de méthode quantitative du programme de pratiques de recherche en action publique (PRAP), sur la réalité des familles recomposées, à Montréal, le 18 janvier 2016;
- Participation à une rencontre du comité de l'Axe 1 du partenariat Familles en mouvance de l'INRS-UCS, 27 janvier 2016;
- Participation à une manifestation organisée par la COD sur le projet de loi 70, à Montréal, 27 janvier 2016;
- Participation à la rencontre régulière de la CQMMF à Montréal, 28 janvier 2016;
- Participation à une rencontre réunissant des organisations opposées à l'assimilation de tous les OSBL à des lobbyistes afin de partager des analyses et des stratégies communes sur le projet de loi 56 - Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, 28 janvier 2016;
- Participation à la Commission nationale de l'ACA, au Centre Lajeunesse, à Montréal, le 2 février 2016;
- Participation à une rencontre de travail avec Céline Métivier du RQ-ACA en vue de présenter les résultats d'un sondage sur le tarification au sein des organismes aux membres du RQ-ACA; 2 février 2016;
- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 4 février 2016;
- Participation à la manif-action sur le projet de loi 70, à Montréal, le 10 février 2016;



- Participation à la réunion de la Coalition « Non aux PPP sociaux » à Montréal, 10 février 2016;
- Participation à la consultation du Commissaire au lobbyisme sur le projet de loi 56 pour le G13, à Montréal, le 11 février 2016;
- Participation au lancement de la plate-forme politique de la CFTE, à Montréal le 14 février 2016;
- Rencontre avec la nouvelle coordonnatrice de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe, 17 février 2016;
- Participation à une rencontre de la Coalition Objectif Dignité sur le projet de loi 70, à Montréal, le 18 février 2016:
- Participation à un séminaire du RQ-ACA sur la tarification au sein des organismes communautaires, à Montréal, le 18 février 2016;
- Participation à une réunion téléphonique avec la Ligue des droits et libertés sur les suites du rapport sur les droits humains, 19 février 2016;
- Participation à une manifestation de la Coalition main rouge à Montréal, 22 février 2016;
- Participation à l'Assemblée des membres de la Coalition pour l'Accès à l'aide juridique, à Montréal le 23 février 2016:
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la TRPOCB à Montréal, 23 février 2016;
- Participation à la manifestation de la CQMMF dans le cadre de la semaine d'actions dérangeantes de la Coalition main rouge à Montréal, 24 février 2016;
- Participation à une rencontre régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté au Centre Saint-Pierre, à Montréal, 24-25 février 2016;
- Participation à la réunion du Comité communication/ promotion de la CQMMF à Montréal, 25 février 2016;
- Participation à la manifestation du 8 mars-Journée internationale des femmes, organisée par Femmes de diverses origines à Montréal, 8 mars 2016;
- Participation à une rencontre des organisations opposées à l'assimilation de tous les OSBL à des lobbyistes afin de partager des analyses et des stratégies communes sur le projet de loi 56 - Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, le 9 mars 2016;
- Participation avec Isabelle Couture, vice-présidente du CA, à une rencontre avec le chef de cabinet et la conseillère politique du nouveau ministre de la Famille, M. Proulx, dans le cadre du budget du Québec, à Montréal, le 11 mars 2016;
- Participation à la manifestation Comité d'accueil du Premier ministre organisée par la Coalition main rouge à Montréal, 11 mars 2016;
- Rencontre avec les membres du conseil d'administration de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe, 14 mars 2016;
- Participation à la conférence de presse la Coalition Non aux PPP sociaux suite au reportage sur le partenariat Chagnon/gouvernement, à Montréal, le 15 mars 2016;
- Entrevue au magazine Protégez-vous sur la fiscalité et les familles recomposées qui sera publié cet été, le 16 mars 2016;

- Participation à la réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 16 mars 2016;
- Participation à une entrevue téléphonique sur les différentes formes de monoparentalité pour le magazine web Planète F, 17 mars 2016;
- Participation au huis clos du budget du Québec, à Québec, le 17 mars 2016;
- Participation à une réunion de la Coalition « Non aux PPP sociaux », à Montréal, le 17 mars 2016;
- Enregistrement de la « voix off » de la capsule sur la Commission populaire de l'ACA, le 17 mars 2016;
- Participation à l'action montréalaise menée devant les bureaux de la ministre Dominique Anglade contre le projet de loi 70, le 21 mars 2016;
- Participation à la réunion de la Coalition main rouge à Montréal, le 22 mars 2016;
- Participation à une réunion du sous-comité rédaction de la Coalition « Non aux PPP sociaux » à Montréal, le 22 mars 2016;
- Participation à un manifestation de la Coalition main rouge pour un meilleur partage de la richesse, à Montréal, le 31 mars 2016;
- Participation à une conférence de presse de l'R des Centres de femmes sur le dévoilement d'une enquête sur les impacts de l'austérité sur les femmes et familles monoparentales, à Montréal, le 3 avril 2016;
- Participation à une rencontre de la Coalition Objectif dignité dans les locaux du Front commun des personnes assistées sociales du Québec à Montréal, le 4 avril 2016;
- Participation à une journée de réflexion de l'Axe 3M du Partenariat Familles en mouvance sur la mobilité des familles monoparentales et recomposées, à Montréal, le 4 avril 2016;
- Participation à une réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 7 avril 2016;
- Participation à une rencontre du conseil d'administration de la FFQ pour présenter la position de la FAFMRQ sur le droit de la famille, à Montréal, le 9 avril 2016;
- Participation à une rencontre avec le député du PQ Sylvain Pagé, porte parole en matière de famille dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de la famille, à Saint-Jérôme, 11 avril 2016;
- Participation à une rencontre de réflexion sur la vie associtiative à Halte-la-Ressource, Montréal, 12 avril 2016;
- Participation à un point de presse du G13 à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'étude des crédits en condition féminine avec les partis d'opposition, à Québec, le 15 avril 2016;
- Participation à une réunion de CA de la TRPOCB à Montréal, 19 avril 2016;
- Participation à une rencontre du comité d'Axes 1 et 2 du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS-UCS, le 20 avril 2016;
- Participation à la rencontre de la Table des partenaires des OCF au ministère de la Famille, 20 avril 2016;
- Participation à une rencontre avec la ministre De Santis sur le projet de loi 56 sur le lobbyisme avec un délégation, à Montréal, le 22 avril 2016;

- Participation aux rencontres politiques de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études, 27 avril, 2, 10 mai et 16 mai 2016;
- Participation et organisation du débat « De la lutte à la gestion de la pauvreté : quand la philanthropie s'en mêle! » organisé par la Coalition « Non aux PPP sociaux » à l'UQAM, le 28 avril 2016;
- Participation à la manifestation de la Coalition Main Rouge, à Montréal, le 29 avril 2016;
- Participation à une table ronde sur la contribution des groupes sociaux notamment les groupes famille et de femmes à un Québec progressiste, du Réseau d'action politique de la CSQ, à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 29 avril 2016;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle du Regroupement des organismes de défense collective des droits dans les locaux de la FTQ, à Montréal, le 2 mai 2016;
- Participation au colloque de la Chaire de notariat sur le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, à l'Université de Montréal, le 5 mai 2016;
- Participation au 35^e anniversaire de Relais-Femmes à l'Hôtel de ville de Montréal, 5 mai 2016;
- Participation à une réunion du Comité de mobilisation du RQ-ACA à Montréal, 10 mai 2016;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du RQ-ACA à Montréal, 17 mai 2016;
- Participation au bilan du Comité communication/ promotion de la CQMMF à Montréal, 18 mai 2016;
- Participation à une conférence-midi du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS-UCS, donnée par Élisabeth Godbout, de l'Université Laval et intitulée Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée: points de vue des juges et des experts, le 19 mai 2016;
- Participation à une rencontre des organisations opposées à l'assimilation de tous les OSBL à des lobbyistes afin de partager des analyses et des stratégies communes sur le projet de loi 56 - Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, le 25 mai 2016;
- Participation à la journée de réflexion sur les communautés de pratique du CPRF à Montréal, 28 mai 2016;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la FFQ, à Québec, 28-29 mai 2016;
- Participation au rassemblement contre le projet de loi 70 organisé par le Front commun des personnes assistées sociales à Montréal, 31 mai 2016.

4.7 Concertations, représentations et collaborations

4.7.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) Commission populaire sur l'ACA

Lors de l'assemblée générale de l'an dernier, les membres du RQ-ACA avaient décidé d'entreprendre une campagne de l'ensemble du mouvement d'action communautaire autonome pour mettre de la pression sur le gouvernement pour :

• Que le gouvernement québécois applique la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action

- communautaire adoptée en 2001 dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental;
- Que le gouvernement québécois, en lien avec le soutien financier à la mission des organismes d'ACA, et ce, dès le budget 2016-2017 :
 - maintienne les programmes déjà existants dévolus aux organismes d'ACA;
 - · développe de nouveaux programmes dévolus aux organismes d'ACA dans les ministères et organismes gouvernementaux qui n'en ont pas;
 - · accorde une augmentation significative des montants dévolus aux organismes d'ACA (incluant l'indexation annuelle pour tous les programmes dévolus à l'ACA).
- Assurer la cohésion du mouvement d'ACA par une campagne parapluie (harmonisation, agendas communs, etc.).

Une des activités importantes de cette campagne ayant pour thème « Action communautaire autonome, Actions gouvernementales exigées! », a été l'organisation d'une Commission populaire pour l'ACA qui s'est tenue dans 12 régions du Québec et qui a réuni près de 1200 personnes, afin de recueillir les témoignages illustrant l'impact positif et les doléances des organismes d'ACA, ainsi que la nécessité d'une meilleure reconnaissance et d'un meilleur financement. Plus de 278 mémoires ont été déposés et les propos entendus, en plus d'être extrêmement touchants, nous ont permis de bien cerner comment les coupures dans les services publics affectent plus que jamais les groupes communautaires et les personnes qui les fréquentent. Un rapport de ces commissions et des propos entendus verra le jour sous peu et nous servira d'outil de représentation dans les démarches auprès des décideurs politiques.

En plus de participer au comité de travail, afin d'élaborer les différents éléments de cette campagne (thème, visuel, planification des audiences de la commission, etc.), Laurence Lagouarde a été l'une des commissaires pour la commission Montréalaise. Jusqu'à présent, dix rencontres ont été nécessaires pour cette importante activité. De plus, nous avons fait une présentation lors de la Commission des nationaux en février 2016. Notre mandat sur ce comité se terminera avec la publication du rapport en septembre prochain.

Devant l'immense mobilisation des différentes composantes du mouvement de l'ACA, suite aux actions des 2 et 3 novembre 2015, l'importance de s'unir sous une même campagne, s'est faite plus que sentir. C'est pourquoi, la RQ-ACA mettra fin à sa campagne, avec la parution du rapport des commissions, pour mieux se consacrer à nouvelle campagne unitaire regroupant plus de 15 regroupements. Un comité de coordination a vu le jour pour mener à bien cette nouvelle campagne pour les prochaines années. Jamais le proverbe « l'union fait la force » n'aura été aussi juste! Évidemment, nous suivrons les travaux de ce comité, sans toutefois s'y impliquer pour le moment.



Comité tarification

Cette année ce nouveau comité avait pris la place de celui sur le Rôle de l'État et avait pour mandat : de finaliser le diaporama présentant les résultats du sondage effectué auprès de 1000 organismes sur leurs pratiques de tarification de services et d'activités, élaborer un document d'accompagnement et décider d'un plan d'action commun pour la suite. Le sondage étant conçu avec des questions ouvertes, l'analyse des résultats n'a pas été aisée. Quatre rencontres via Skype et beaucoup d'échanges de courriels ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Une travailleuse du RQ-ACA ainsi que Lorraine Desjardins ont présenté ces résultats lors d'un séminaire, le 18 février 2016 et ont soumis à la réflexion les enjeux que soulèvent les réponses recueillies. Les échanges ont permis de constater l'énorme écart existant quant à la définition de ce qu'est une tarification et amènent le RQ-ACA a être prudent quand à la diffusion des résultats. L'ensemble des regroupements est donc invité à présenter et échanger autour des résultats avec leurs membres, ce que nous ferons lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la fédération.

4.7.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD). Au 31 mars 2016, le RO-DCD comptait 24 membres (regroupements ou organismes nationaux). En 2015-2016, les activités du RO-DCD se sont articulées autour de deux priorités:

1)Reconnaissance et financement des organismes de défense collective des droits; et

2) Vie associative.

Au chapitre de la reconnaissance et du financement, l'année qui vient de se terminer a d'abord été marquée par une grande incertitude quant au renouvellement des protocoles d'entente. Une pétition a permis de recueillir plus de 12 000 signatures et a été déposée à l'Assemblée nationale le 18 septembre 2015. La campagne *Les droits*, ça se défend! s'est poursuivie. Des campagnes de lettres au ministre, des activités régionales (pétition et outil d'éducation populaire), un rassemblement à Québec en septembre 2015 et une participation des groupes de CDC à la grève du communautaire des 2 et 3 novembre 2015. Des rencontres ont également eu lieu avec des représentant(e) s du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et avec des membres de l'opposition officielle. Des travaux ont également été réalisés avec le SACAIS (protocole d'entente, cadre de référence), mais ce qui a mobilisé le plus la FAFMRQ au sein du RODCD cette année est définitivement l'évaluation du programme Promotion des *droits.* La directrice générale de la Fédération a participé de près au processus d'évaluation du programme, en prenant part à des rencontres avec la Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en analysant et commentant le cadre d'évaluation, le questionnaire soumis aux groupes et le rapport d'évaluation. Les résultats de l'exercice ont été somme toute assez positifs puisque ce qui ressortait du rapport était que le programme Promotion

des droits est un bon programme, mais qu'il devrait être mieux financé.

Au chapitre de la vie associative, les participations aux actions du RQ-ACA et de la campagne Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire se sont poursuivies en cours d'année (notamment dans le cadre de la grève du communautaire des 2-3 novembre. Le RODCD a également produit un portrait statistique des organismes de DCD. Le document sera diffusé auprès de ses membres une fois complété. Le site Web et la page Facebook du Regroupement ont également été abondamment alimentés en cours d'année. Finalement, à la fin de l'année, les membres du comité de coordination ont entamé des réflexions sur le membership afin de favoriser la participation de plus d'organismes en défense collective des droits. Pour l'heure, aucun des scénarios envisagés ne fait consensus et la venue de nouveaux membres constituerait un fardeau organisationnel trop important. Le comité de coordination a jugé bon de reporter la réflexion à plus tard.

4.7.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986, de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu six rencontres au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisées en vue de la prochaine intervention gouvernementale sur la politique et le plan d'action en matière d'égalité ente les hommes et les femmes. Le document de consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes a d'abord été publié en novembre et les groupes de femmes réunis autour du Groupe des 13 se sont rapidement concertés pour élaborer une stratégie commune et se répartir les enjeux soulevés dans le document de consultation. Une rencontre concertée entre les syndicats et les groupes femmes a eu lieu le 10 novembre dernier et le G13 en a profité pour dénoncer le processus de consultation et demander qu'un bilan de la politique soit déposé, et ce, en tenant une commission parlementaire tel que prévu. Le G13 a également réagi suite aux propos de la ministre de la Condition féminine, Lise Thériault, à l'effet qu'elle ne se considérait pas féministe. En effet, la ministre dépeint le féminisme comme une lutte passée et préfère se dire « égalitaire », plutôt que féministe. Est-il utile de rappeler, à Mme Thériault que le féminisme dans sa plus simple définition est « l'attitude de [celles] ceux qui souhaitent que les droits des femmes soient les mêmes que ceux des hommes. Par ailleurs, le G13 a tenu un point de presse avec les députées de l'opposition en matière d'égalité lors de l'étude des crédits le 15 avril dernier, pour témoigner de leur consternation quant au peu de préoccupations et de budget consacrés à la condition féminine. Il a également participé à la consultation du Commissaire au lobbyisme pour s'opposer à ce que la *Loi* sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique aux organismes à but non lucratif. Bref, ce fut une année particulièrement active au chapitre des communications et de la concertation.

4.7.4 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de 41 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ.

Cette année, puisque nous étions déjà très impliquées dans le dossier du lobbyisme via la TRPOCB, notre implication s'est davantage concentrée sur notre participation aux rencontres du conseil d'administration. Particularité à la TRPOCB, tous les membres font partie du conseil d'administration! En plus de notre participation à l'assemblée générale annuelle, nous avons été présentes à quatre rencontres régulières. Si la campagne « Je tiens à ma communauté » je soutiens le communautaire » a encore occupé beaucoup de place en début d'année, c'est vers un plan d'action pour une mobilisation plus unitaire que les travaux se sont poursuivis. Plusieurs autres dossiers ont été abordés et de ces rencontres ont découlé différentes prises de position (mémoires) et plusieurs participations à des commissions parlementaires.

4.7.5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics – Coalition main rouge

Ce printemps, le nombre d'organisations membres de la Coalition main rouge a dépassé le cap des 100! Cette information démontre bien le dynamisme de cette Coalition qui n'a encore pas manqué de travail cette année et dont nous sommes membre depuis ses débuts.

La démolition des acquis sociaux et des services publics par le gouvernement Couillard s'est poursuivie encore cette année avec des compressions supplémentaires de 1,2 milliard \$ et une volonté de taxer et de tarifier plus virulentes que jamais. Depuis 15 ans, le Québec s'est privé de milliards de dollars en diminuant la contribution fiscale des plus riches, des banques et des multinationales, alors que d'autres solutions sont possibles. La Coalition met de l'avant SES solutions fiscales vérifiées et appuyées par plusieurs économistes de renom et propose de récupérer 10 milliards \$, pour financer adéquatement NOS services publics et NOS programmes sociaux, par différentes propositions. C'est donc pour mieux les faire connaître que la Coalition a poursuivi ces actions de mobilisation et d'information.

En terme de mobilisation, elles ont été nombreuses et très largement investies par l'ensemble des organismes et leurs membres, formant la Coalition.

Du côté de la FAFMRQ, en plus d'avoir participé aux

cinq rencontres régulières et à l'assemblée générale annuelle, nous avons mobilisé nos membres et participé aux différentes actions programmées.

Tout d'abord en septembre, au premier jour des consultations sur le rapport Godbout, issu de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, le ministre Leitão confirmait, avant même le début de cette commission, les intentions du gouvernement d'augmenter les taxes et tarifs pour baisser les impôts. Chose que plusieurs membres de la Coalition ont largement dénoncé lors des audiences de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. De notre côté, c'est par le biais d'un mémoire que nous avons rappelé l'importance de miser sur la fiscalité plutôt que la taxation et la tarification pour assurer les revenus du gouvernement. À cette occasion, en plus d'aller manifester à Québec devant la Commission parlementaire sur la fiscalité, la Coalition a lancé un document permettant de se positionner sur le débat des taxes et des impôts ou plusieurs arguments économiques mis de l'avant par Luc Godbout y sont contredits.

Ensuite en octobre, dans le cadre des actions de la Marche mondiale des femmes, des membres de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, principalement des femmes dont une travailleuse de la FAFMRQ, ont occupé durant une heure, les bureaux du ministre Pierre Arcand, à Montréal. Cette action à laquelle participaient des groupes communautaires, syndicaux, féministes et étudiants, se déroulait au moment même où la caravane de la Marche mondiale des femmes était à Baie-Comeau sur la Côte-Nord, région dont est responsable le ministre. Par cette action, visant un membre du cabinet Couillard, les groupes sociaux de divers horizons voulaient rappeler que les mesures d'austérité sont inacceptables et ont de graves conséquences sur toute la population, en particulier sur les femmes.

Puis en novembre, c'est sous le thème « MARCHONS ENSEMBLE contre le saccage et pour une réelle redistribution de la richesse » que nous avons marché à Montréal pour réclamer que le gouvernement Couillard adopte dès son prochain budget des mesures permettant de freiner le transfert de richesse vers les plus riches et de réinvestir massivement dans les programmes sociaux et les services publics :

- En réinstaurant la taxe sur le capital pour les banques;
- En augmentant le nombre de paliers d'impositions pour assurer une réelle progressivité de l'impôt et une plus grande contribution des plus riches;
- En augmentant les impôts des grandes entreprises au lieu de les diminuer encore;
- En luttant réellement contre l'évasion fiscale.

Après la pause des Fêtes, c'est par une grande manifestation s'intitulant « Budget 2016 : C'est maintenant à eux de payer! » que débutait une semaine d'actions dérangeantes (du 21 au 27 février 2016). Durant cette semaine, près de



50 actions ont été organisées dans toutes les régions du Québec auxquelles beaucoup de nos associations membres ont pris part. À Montréal, à l'occasion de cette semaine d'actions, plusieurs occupations, dont celles du Conseil du trésor, du ministère des Finances, de la Canada Steamship Lines et de plusieurs succursales de banques (RBC, de la Banque Laurentienne et de la CIBC), ont eu lieu. Un succès retentissant!

Puis le 31 mars dernier, nous avons dit « Non à l'évasion et à l'évitement fiscal » lors d'une manifestation et de l'occupation des bureaux de Revenu Québec au Complexe Desjardins à Montréal. Cette action visait à dénoncer, la complicité du gouvernement Couillard dans l'amnistie accordée à une vingtaine de riches clients du cabinet comptable KPMG qui ont placé plus de 130 millions \$ à l'île de Man, un paradis fiscal situé dans les Îles Britanniques.

Toujours pour dénoncer les paradis fiscaux, nous avons participé à Montréal, le 29 avril dernier, à une manifestation de soutien pendant que des centaines de militantes et de militantes occupaient tour à tour, le siège social de la banque RBC, une des succursales de la Banque Scotia, et les bureaux de KPMG.

Aussi, dans un autre genre d'implication, nous avons collaboré à la révision des critères d'adhésion pour permettre l'intégration des nouveaux types de groupes au sein de la Coalition.

Évidemment, la campagne « 10 milliards \$ de solutions » s'est poursuivie avec une nouvelle série de formation de formateurs/formatrices et la création de trois nouvelles fiches traitants des privilèges fiscaux.

4.7.6 Relais-femmes : projet de documentaire

La FAFMRQ s'est associée avec Relais-femmes et Hélène Belleau, chercheure à l'INRS pour la mise sur pied d'un projet de documentaire « Amour et argent peuvent faire bon ménage », un outil d'éducation et de sensibilisation qui permettra de conscientiser ses membres aux conséquences économiques que leur choix conjugal (union officielle ou libre) peut entraîner sur leurs familles, notamment en cas de rupture. En effet, ce projet documentaire s'inscrit directement dans les préoccupations de nos membres. La FAFMRQ s'impliquera dans le projet par le biais, du comité d'encadrement et assurera une partie de la promotion et diffusion du documentaire auprès de ses membres, via son conseil d'administration, sa liste de diffusion, son site web et les autres activités dédiés à ses membres. Ce projet a été présenté à l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, il a été accepté. Le documentaire d'une durée de 30-40 minutes sera produit par la réalisatrice de documentaires Sophie Bissonnette et abordera la question par différents sous-thèmes (les aspects juridiques de la vie à deux, la gestion de l'argent au sein des couples, les codes amoureux et leurs impacts sur les négociations entre conjoints, la question des choix et des contraintes structurelles) en interviewant des conjoints vivant des situations variées, des expert(e) s du milieu universitaire (Hélène Belleau, professeure à l'Institut national de la recherche scientifique), des Centres de femmes (Table des centres de femmes de la Montérégie) et des organismes familles (FAFMRQ). Nous avons tenu 3 rencontres du comité d'encadrement pour démarrer le projet et voir au scénario de la vidéo. Le tournage est prévu d'ici à l'été et son lancement est prévu au printemps 2017.

AXE 5. PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

Ce n'est pas d'hier que la Fédération se questionne sur les enjeux que soulèvent les partenariats public-privé. Dès 2007, nous présentions un mémoire à l'Assemblée nationale du Québec pour dénoncer l'instauration, sur 10 ans, d'un partenariat public-privé dans le champ du social entre le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et ce, sans aucun débat public. Rappelons que le secteur Famille a été parmi les premiers à être sollicité pour s'impliquer dans des instances de concertation locales mises en place par la Fondation Lucie et André Chagnon. La FAFMRQ figure d'ailleurs parmi les premières organisations à avoir critiqué les approches de prévention précoce «féroce» préconisées. Depuis, l'instauration de ce partenariat, totalisant plus de un milliard de dollars, dont 525 millions proviennent des coffres de l'État, la Coalition a mis en place la campagne «Non aux PPP sociaux» qui a recueilli à ce jour plus de 360 signatures de la déclaration d'appui. Tout comme la Coalition, ces organisations (regroupements régionaux, organismes de différents milieux, femmes, jeunesse, logement, etc.) demandent au gouvernement de:

- S'engager à ne pas conclure de nouveaux partenariats public-philanthropie (PPP sociaux).
- Ne pas renouveler les ententes déjà conclues.
- Mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales.
- Réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires.

5.1 Coalition « Non aux PPP sociaux »

Cette année, nos travaux ont commencé en lion, puisque c'est par une rencontre avec Monsieur Chagnon en personne que l'avons entamée. En effet, c'est à la demande de la Fondation Chagnon que nous avons organisé cette rencontre qui avait pour but de mieux comprendre « les nouvelles approches » de la Fondation et de voir comment ils allaient de leur côté assurer la transition financière des groupes suite au non-renouvellement des partenariats avec le gouvernement. Beaucoup de questions, peu de réponses, mais l'assurance que la Fondation est là pour rester dans le paysage communautaire.

Aussi, suite à la diffusion d'un reportage de Radio-Canada sur la Fondation Lucie et André Chagnon, auxquels plusieurs groupes Familles ont participé, nous avons émis un communiqué ayant pour titre « Rôle de l'État, philanthropie et politiques sociales : un débat public s'impose », organisé une conférence de presse et participé à plusieurs entrevues télévisuelles et radiophoniques. La Coalition, surprise par l'ampleur des chiffres dévoilés, souhaitait réagir au bilan plus que négatif des partenariats publics-philanthropiques (PPP) qui était présenté et rappeler les mises en garde qui avaient été faites de la part des groupes communautaires au moment de l'instauration de ces PPP. N'ayant obtenu aucune réponse du gouvernement à notre demande de rencontre suite à l'annonce du non-renouvellement des PPP, nous avons donc profité de ce « momentum » pour relancer les ministères de la Famille, de l'Éducation et des Services sociaux concernés par ce dossier. Pour le moment, silence radio!

Aussi, la Coalition a organisé, en avril dernier, une journée de discussion dans le cadre des Grands débats de l'Institut santé et société de l'UQÀM. À cette occasion, nous avions invité une cinquantaine de personnes provenant de regroupements nationaux, régionaux et locaux, des secteurs communautaires, de l'économie sociale et des

syndicats à venir échanger sur le thème « *De la lutte à la gestion de la pauvreté : quand la philanthropie s'en mêle* » et plus particulièrement de :

- Comprendre la nature des transformations associées aux pratiques de gouvernance publique/privée dans le champ du social;
- Examiner comment ces nouvelles pratiques philanthropiques sont influencées et/ou influencent l'action publique et la vie démocratique;
- Identifier les enjeux sociaux, politiques, idéologiques et économiques de cette tendance en regard de la lutte à la pauvreté;
- Explorer des pistes d'actions favorisant le débat public sur ces enjeux.

Pour amorcer la discussion, nous avions invité: Sylvain Lefèvre du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnement de l'ESG UQÀM, Jacques Bordeleau directeur de la Fondation Béati, Marie-Chantal-Locas du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal - RIOCM et de la Coalition Non aux PPP sociaux et Michel Parazzeli de l'École de travail social, UQÀM. Devant le succès de cette journée et au regard des enjeux soulevés, une autre rencontre, mais cette fois-ci avec les groupes de base, sera programmée à l'automne.

La Coalition « Non aux PPP sociaux » est composée des organisations suivantes : Conseil central du Montréal Métropolitain-CSN, FAFMRQ (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec), Fédération de la santé et des services sociaux-CSN, L'R des centres de femmes du Québec, RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal), RMJQ Montréal-Laval (Regroupement des maisons de jeunes du Québec Montréal-Laval), ROCFM (Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal, RQ-ACA (Réseau québécois de l'action communautaire autonome), Action-



Gardien, table de concertation de Pointe-Saint-Charles, MASSE (Mouvement autonome et solidaire des sansemploi), ROC de l'Estrie (Regroupement des organismes communautaires), Michel Parazelli (Professeur travail social UQAM).

5.2 Comité 3P

Suite à un bilan mitigé et devant le travail de dénonciation et d'argumentaire entamé au sein de la *Coalition Non aux PPP sociaux*, nous avons décidé conjointement de mettre fin à ce comité qui avait vu le jour en mai 2011, à l'initiative du *Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal* (ROCFM).

AXE 6. FONCTIONNEMENT

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

6.1 Rencontres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu six réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre des priorités adoptées à l'assemblée générale annuelle, aux suivis du plan de travail et à l'appui de la directrice générale et de l'équipe. Par souci de bonne gouvernance, les membres se sont approprié de façon remarquable les nombreux dossiers menés par la Fédération. En effet, ils ont dû relever de nombreux défis: apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous et la nouvelle Infolettre.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons particulièrement à remercier Mesdames Annie Lavoie, de Re-Nou-Vie de Châteauguay et Sylvie Houle, de l'Association des familles monoparentales et recomposées de la Chaudière, en Beauce qui ont, terminé leur mandat. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la FAFMRQ.

6.2 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et de communication (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagouarde). Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et, surtout, leur très grande générosité.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui a su accomplir sa tâche avec rigueur et brio.



584, Guizot est, Montréal, Qc H2P 1N3

Tél. : (514) 729-MONO (6666)

Téléc. : (514) 729-6746

www.fafmrq.org

fafmrq.info@videotron.ca